



D.G.F.

JSD

LE BUDGET 2019

Note d'explications

TABLE DES MATIÈRES

A.	SERVICE ORDINAIRE	Page 5
<i>I.</i>	<i>Résultat du service ordinaire, des fonds de réserve et provisions</i>	<i>Page 7</i>
<i>II.</i>	<i>Recettes de l'exercice propre</i>	<i>Page 11</i>
II.a.	Recettes de prestations	Page 13
II.b.	Recettes de transferts	Page 14
II.c.	Recettes de dette	Page 20
II.d.	Recettes de prélèvement ex propre	Page 20
<i>III.</i>	<i>Dépenses de l'exercice propre</i>	<i>Page 21</i>
III.a.	Dépenses de personnel	Page 23
III.b.	Dépenses de fonctionnement	Page 28
III.c.	Dépenses de transferts	Page 31
III.d.	Dépenses de dette	Page 37
III.e.	Dépenses de prélèvement ex propre	Page 39
III.f.	Dépenses des exercices antérieurs	Page 39
III.g.	Dépenses de prélèvement « hors ex propre »	Page 39
B.	SERVICE EXTRAORDINAIRE	Page 41
<i>I.</i>	<i>Résultats</i>	<i>Page 43</i>
<i>II.</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Page 43</i>
<i>III.</i>	<i>Recettes</i>	<i>Page 45</i>
C.	SUIVI DU PGA ET PROJECTIONS QUINQUENNALES	Page 47
<i>I.</i>	<i>Préalable</i>	<i>Page 49</i>
<i>II.</i>	<i>Les mesures du plan de gestion – point de la situation</i>	<i>Page 49</i>
<i>III.</i>	<i>Evaluation du PGA au regard du BI 2019</i>	<i>Page 51</i>
<i>IV.</i>	<i>Projections 2020-2024 après BI 2019</i>	<i>Page 62</i>
D.	ANNEXES (éléments RH, détail ajustements, charges nettes, projections)	Page 65

A. Service ordinaire

I. Résultats du budget ordinaire 2019, fonds de réserve et provisions

I.a. Résultats du budget ordinaire 2019

Le service ordinaire correspond au budget d'exploitation. Celui-ci reprend l'ensemble des dépenses et recettes « courantes » susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice budgétaire.

Le tableau qui suit vous informe de l'évolution des grandes masses budgétaires entre les dernières modifications budgétaires de l'exercice 2018 (adoptées en séance du Conseil communal du 25/10/2018 et réformées par la Ministre des Pouvoirs locaux) et le budget initial 2019.

	BI 2019	BI 2019 – MB2 2018	Var %
Recettes de prestations	6.770.627,60	- 27.244,91	-0,40%
Recettes de transferts	176.124.045,07	+ 7.347.640,82	+4,35%
Recettes de dette	4.975.651,06	- 52.605,30	-1,05%
Recettes de prélèvement	460.000,00	0,00	0,00%
Recettes totales de l'exercice propre	188.330.323,73	+7.267.790,61	+ 4,01%
Dépenses de personnel	78.294.618,88	+3.308.340,73	+4,41%
Dépenses de fonctionnement	29.946.137,12	+562.761,77	+1,92%
Dépenses de transferts	60.045.394,40	+3.454.023,71	+6,10%
Dépenses de dette	19.960.310,03	+1.468.333,29	+7,94%
Dépense de prélèvement	0,00	-850.000,00	
Dépenses totales de l'exercice propre	188.246.460,43	+7.943.459,50	+4,41%
Résultat de l'exercice propre	83.863,30	-675.668,89	
Résultat des exercices antérieurs	- 102.113,36		
Résultat des prélèvements	18.250,06		
Résultat global	0,00		

L'exercice propre ordinaire 2019 de la Ville se solde par un résultat **un boni de 83.863,30 €**. Les recettes et les dépenses de l'exercice propre s'élèvent respectivement à 188.330.323,73 € et 188.246.460,43 €.

Il convient d'emblée de nuancer ce résultat par le fait que ce résultat est obtenu au travers d'une ponction dans la provision « CPAS » à hauteur de 460.000,00 € comme prévu aux plans de gestion de la Ville et du CPAS.

Le résultat présumé des **exercices antérieurs** est, quant à lui, présenté **en déficit de 102.113,36 €** traduisant divers compléments de dépenses principalement en « assurances-Loi », contrats de fonctionnement et remboursement de subsides « trop perçu ».

Enfin, en ce qui concerne **les prélèvements** qui ne relèvent pas de l'exercice propre, le résultat est présenté en **boni de 18.250,06 €** et traduit :

- les habituels transferts vers le service extraordinaire pour le financement des parts SPGE/INASEP et pour les prêts du service social de personnel (dépense : 151.951,20 €) ;
- Une ponction dans le fonds de réserve ordinaire en vue de financer le transfert vers le service extraordinaire et d'équilibrer le budget dans sa globalité (recette : 170.205,26 €)

Aussi, sur le plan global, le service ordinaire est en strict équilibre.

Particularité 2019 : modification des écritures « zone de Police/Namur capitale »

Ce premier budget d'une nouvelle législature a été mis à profit pour apporter une complète et meilleure lisibilité du flux en recettes « Namur-Capitale » et des transferts en dépenses qui en résultent vers la zone de police.

La totalité de la recette régionale « Namur capitale » (5,9 millions €) est, à présent, inscrite au budget communal alors que précédemment seule la partie revenant à la Ville était budgétée (3,2 millions €) tandis que l'autre partie (2,7 millions €) était directement inscrite au budget de la zone de Police (cfr tableau page 15).

Le budget communal prévoit, dès lors, en dépenses de transfert deux types de flux vers la zone de police :

- La dotation « Namur – capitale » : 3,588 millions € (revu à la hausse de quasiment 0,9 million € sur base des justificatifs remis à la Région principalement issus des missions de Police) ;
- La dotation « classique » : 18,555 millions € (revue à la baisse de quasiment 1 million € en raison de l'apport majoré « Namur-capitale » et du projet de budget 2019 de la zone qui dispose de provisions et réserves).



Ces mouvements s'équilibrent et n'ont pas de réelles conséquences sur les résultats budgétaires. Ils impactent néanmoins à la hausse les recettes et dépenses de transferts d'environ 2,7 millions €.

Ces modifications devront être prises en considération dans les analyses de coûts nets de dépenses ou d'évolution des recettes et dépenses de transfert.

I.b. Fonds de réserve et provisions

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'état des fonds de réserves (ordinaire et pour créances douteuses) et des provisions (pour CPAS, « risque fiscal », « risque fonds des communes » et Zone de secours NAGE) présumés à l'issue de l'exercice 2019 :

Compte / Travail budgétaire	Solde présumé fin 2018 après MB2 réformée	Ajustement(s) BI 2019	Solde présumé fin 2019 après BI 2019
Fonds de réserve ordinaire	4.423.358,29 €	- 170.205,26 €	4.253.153,03 €
Fonds pour créances douteuses	1.501.678,49 €	- €	1.501.678,49 €
Provision CPAS	4.110.000,00 €	- 460.000,00 €	3.650.000,00 €
Provision pour risque fiscal	6.786.703,90 €	- €	6.786.703,90 €
Provision pour risque FDC	1.300.000,00 €	- €	1.300.000,00 €
Provision pour Zone NAGE	1.036.739,21 €	- €	1.036.739,21 €
Réserves service social du personnel	102.000,00 €	- €	102.000,00 €
Total Réserves et provisions	19.260.479,89 €	- 630.205,26 €	18.630.274,63 €

Le total estimé des réserves et provisions au 31/12/2019 porte sur 18.630.274,63 €

Il est à noter que les **réserves pensions** pour le personnel statutaires et les mandataires gérées par Ethias portent, quant à elles, au 31/12/2017 (dernier exercice clôturé) sur un montant de **27.995.638,84 €**.

Le tableau qui suit donne un aperçu de l'utilisation du fonds de réserve ordinaire au cours des douze derniers exercices (MB2 réformée prise en considération), soit depuis le moment où il a été alimenté du prêt régional d'aide extraordinaire de 23 millions € en 2008 :

Réserves au 31/12/2008	23.537.500,41 €
Recapitalisation du Holding (2009)	- 2.773.878,40 €
Créances douteuses constitution (2011) et reprises (2012)	- 1.501.678,49 €
Provision CPAS (2014 à 2019) - constitutions et reprises	- 3.650.000,00 €
Transfert vers Serv Extra (fouilles Grognon - 2014)	- 800.000,00 €
Constitution provision pour risque fiscal (2015 et 2016)	- 6.786.703,90 €
Provision pour risque FDC (2015, 2016 et 2017)	- 1.300.000,00 €
Transfert vers Serv Extra (rééquilibrage fonds de réserve - 2016)	- 1.143.303,93 €
Provision pour zone NAGE (2017)	- 1.036.739,21 €
Réserves théoriquement disponibles après opérat. exceptionnelles	4.545.196,48 €
Solde présumé des réserves au 31/12/2019 après BI 2019	4.253.153,03 €
Utilisation des réserves (2008 à 2019) hors opérations exceptionnelles	292.043,45 €
Ponction annuelle moyenne (2008 à 2019), soit sur 12 exercices	24.336,95 €

Le tableau qui précède montre que si on tient compte de l'ensemble des opérations exceptionnelles réalisées depuis 2008, le fonds de réserve devrait présenter un solde disponible de 4.545.196,48 € fin 2019.

Le solde présumé fin 2019, après BI 2019, est de 4.253.153,03 €, ce qui traduit une utilisation des réserves de 292.043,45 € pour équilibrer les budgets successifs depuis 2008, soit une **ponction annuelle moyenne de 24.336,95 € en l'espace de 12 années.**

NB : Ces montants seront réévalués courant 2019 en fonction des résultats du compte 2018 et des ajustements qui interviendront en modifications budgétaires.

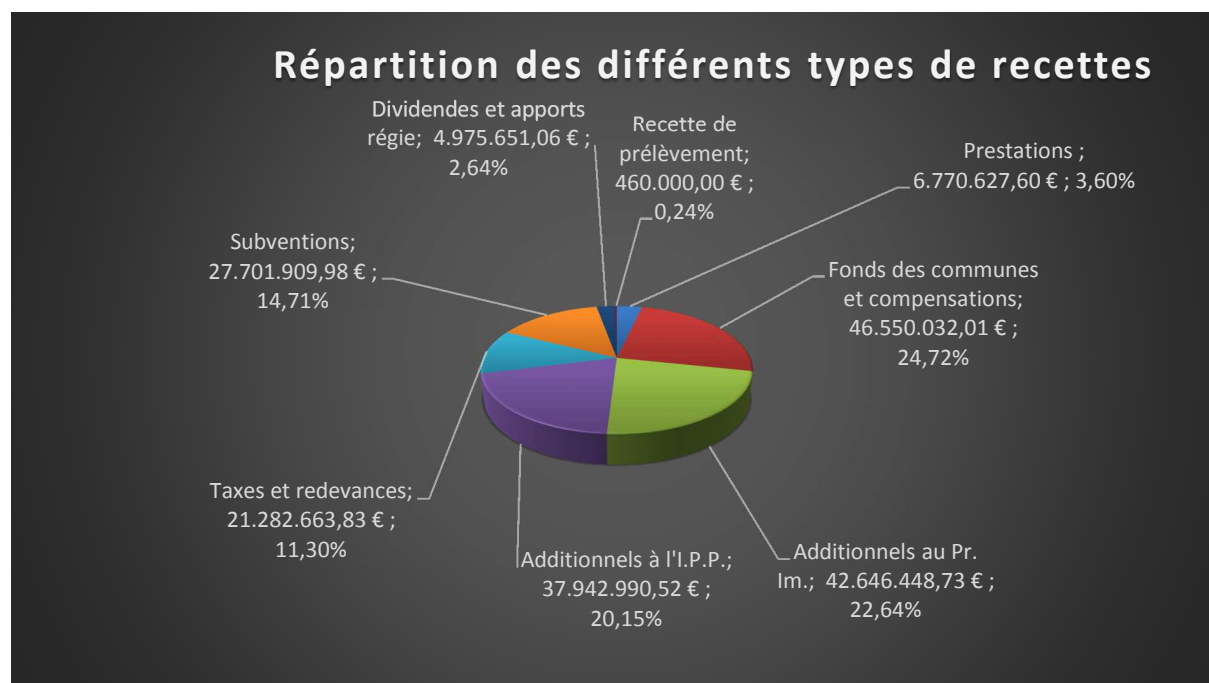
II. Recettes

Le montant total des **recettes de l'exercice propre** s'élève à **188.330.323,73 €** en augmentation de 7.267.790,61 € (+4,01%) par rapport à 2018.

Le tableau qui suit indique la répartition des principales recettes, leur pondération dans le total des recettes et par habitant.

BI 2019	Montants	%	€/hab
Prestations	6.770.627,60 €	3,60%	60,61
Fonds des communes et compensations	46.550.032,01 €	24,72%	416,72
Additionnels au Pr. Im.	42.646.448,73 €	22,64%	381,77
Additionnels à l'I.P.P.	37.942.990,52 €	20,15%	339,67
Taxes et redevances	21.282.663,83 €	11,30%	190,52
Subventions	27.701.909,98 €	14,71%	247,99
Dividendes et apports régie	4.975.651,06 €	2,64%	44,54
Recette de prélèvement	460.000,00 €	0,24%	4,12
Total exercice propre	188.330.323,73 €	100%	1.685,93

Graphiquement :

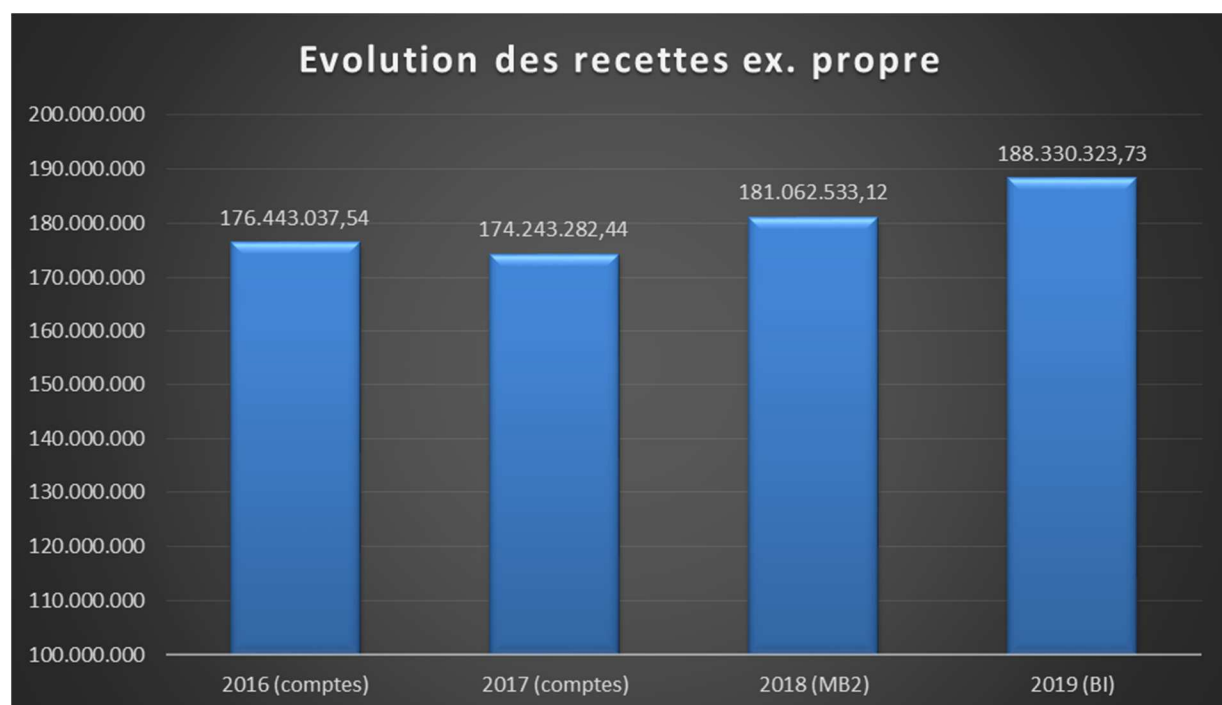


Le tableau ci-après donne l'évolution des recettes de l'exercice propre depuis 2016 :

Recettes exercice propre	Montant	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	176.443.037,54		
2017 (comptes)	174.243.282,44	-2.199.755,10	-1,25%
2018 (MB2)	181.062.533,12	+6.819.250,68	+3,91%
2019 (BI)	188.330.323,73	+7.267.790,61	+4,01%

NB : on se souviendra que suite à des modification de rythme d'enrôlement IPP, l'exercice 2015 avait été particulièrement pénalisé en recettes tandis que l'exercice 2016 connaissait à la fois un rattrapage par rapport à 2015 et l'impact de la hausse du taux IPP de 0,5%.

Graphiquement :



II.a. Recettes de prestations

Les recettes de prestations au budget 2019 portent sur **6.770.627,60 €**. Elles représentent 3,60% des recettes totales de l'exercice propre et sont en diminution de 27.244,91 € (-0,40%) par rapport à l'exercice 2018.

Exercices	Montant	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	6.809.534,16		
2017 (comptes)	6.435.708,20	-373.825,96	-5,49%
2018 (MB 2)	6.797.872,51	+362.164,31	+5,63%
2019 (BI)	6.770.627,60	-27.244,91	-0,40%

NB : l'écart entre les comptes 2015 et 2016 provient essentiellement du fait que les droits de concession « Gaz » et « électricité » sont à inscrire en recette de prestation depuis 2016 alors qu'ils figuraient en recette de dette (dividendes IDEG/IDEFIN) précédemment

Pour rappel, **les principales recettes de prestations** sont les suivantes :

Article	Objet	BI 2019
552/161-05	Concession de droits (électricité)	1.038.939,01
922/161-01	Rembt charges personnel Régie foncière (R = D)	758.350,52
764/161PI-04	Recettes piscines	750.000,00
764/161IS-04	Recettes infrastructures sportives	365.000,00
761/161PA-48	Recettes PARF	355.000,00
131/161-14	Intervention du personnel dans coût chèques-repas	340.000,00
878/161-05	Concessions aux cimetières	315.000,00
124/163-01	Locations immobilières	254.000,00
000/161SP-48	Ecritures comptables sponsoring (R = D)	240.000,00
104/161-48	Remboursement trait. personnel détaché (R = D)	220.000,00
761/161AJ-48	Recettes activités jeunesse	194.860,00
764/161SP-48	Recettes stages et activités sportives	190.000,00
124/163B1-01	Locations salles	155.000,00
734/161MB-01	Minerval élèves Beaux-Arts	140.000,00
763/161FW-48	Recettes diverses Fêtes de Wallonie (R = D)	128.000,00
551/161-05	Concession de droits (GAZ)	102.658,23
104/161-06	Récupération de frais de poursuite	100.000,00

En ce qui concerne **les principaux ajustements** par rapport à 2018, ils sont repris ci-après :

Article	Objet	BI 2019	Var MB2 2018
764/163CT-01	Location cafeteria C.N.S.	0,00	-45.000,00
763/161FW-48	Recettes diverses Fêtes de Wallonie	128.000,00	-16.000,00
569/161-01	Recettes Maison du Tourisme	30.000,00	-15.000,00
763/161FW-48	Recettes diverses Fêtes de Wallonie	137.000,00	-7.000,00
875/161DT-48	Remboursement dégâts par tiers	20.000,00	+20.000,00
922/161-01	Rembt charges personnel Régie foncière	758.350,52	+22.802,00
875/161NT-01	Rembt nettoyage et désinfection (R = D)	50.000,00	+50.000,00

II.b. Recettes de transferts

Les **recettes de transferts** portent sur un montant de **176.124.045,07 €**. Elles représentent 93,52% des recettes de l'exercice propre. Elles connaissent une hausse globale de 7.347.640,82 € (+ 4,35%) par rapport à la dernière modification budgétaire 2018.

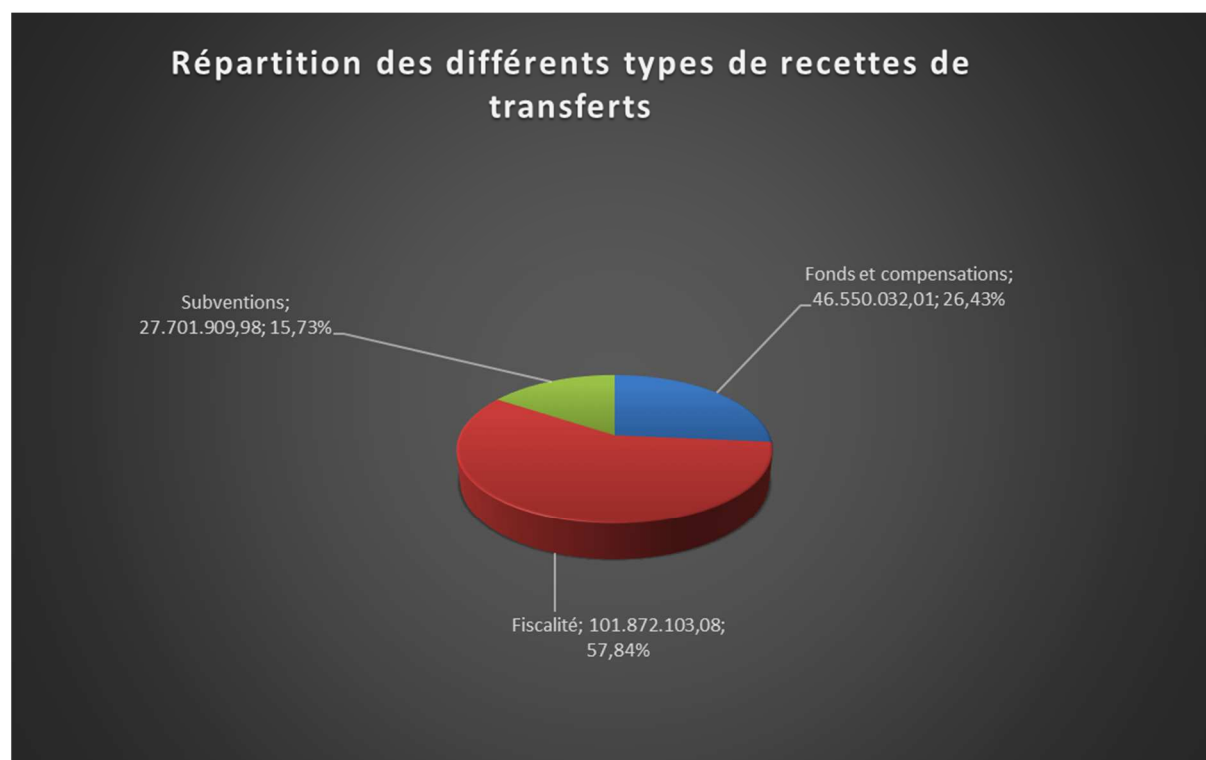
Exercices	Montant	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	164.029.519,60		
2017 (comptes)	162.419.220,61	-1.610.298,99	-0,98%
2018 (MB 2)	168.776.404,25	+6.357.183,64	+3,91%
2019 (BI)	176.124.045,07	+7.347.640,82	+4,35%

On distingue généralement trois sources de recettes de transferts :

- les recettes de fonds ;
- les recettes de fiscalité ;
- les recettes de subventions.

Leur répartition au budget 2019 est la suivante :

Recettes de transferts	Montants	%	€/hab
Fonds et compensations	46.550.032,01	26,43%	416,72
Fiscalité	101.872.103,08	57,84%	911,96
Subventions	27.701.909,98	15,73%	247,99
Total exercice propre	176.124.045,07	100,00%	1.576,66



II.b.1 Recettes de fonds

Les **recettes dites de « fonds »** portent sur **46.550.032,01 €** au budget 2019. Elles connaissent une hausse de 3.902.821,13 € (+ 9,15%) par rapport à l'exercice 2018.

Fonds et compensations	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	38.922.311,83		
2017 (comptes)	42.068.101,93	+3.145.790,10	+8,08%
2018 (MB 2)	42.647.210,88	+579.108,95	+1,38%
2019 (BI)	46.550.032,01	+3.902.821,13	+9,15%

Comme le montre le tableau qui suit, la majoration observée entre 2018 et 2019 provient à la fois de la hausse de la recette du fonds des communes (+ 1.179.256,80 €) et de la majoration technique de la dotation « Namur-capitale » (cfr page 8).

Détail recettes de fonds	2018 (MB 2)	2019 (BI)	Var n-1 €	Var n-1 %
Fonds des communes	38.603.067,20	39.782.324,00	1.179.256,80	3,05%
Subvention Namur Capitale	3.213.364,70	5.924.960,00	2.711.595,30	84,38%
Compensation réforme fiscale	32.843,98	32.843,98	0,00	0,00%
Mainmorte	797.935,00	809.904,03	11.969,03	1,50%
Total recettes de "fonds"	42.647.210,88	46.550.032,01	+3.902.821,13	+9,15%

Concernant la recette du fonds des communes, celle-ci a été inscrite conformément aux instructions en provenance du SPW par courrier du 18 juillet 2018. Comme d'habitude, il convient d'être prudent par rapport au montant communiqué par le SPW. Il s'agit à ce stade d'un montant provisoire. Le montant définitif 2019 sera communiqué au cours du second semestre 2019 sur base d'une actualisation des différents paramètres se rapportant aux critères de l'enveloppe régionale et sur base de l'inflation réellement observée entre juin 2018 et juin 2019. Pour rappel, une provision de 1,3 million € a été constituée pour couvrir le risque éventuel de moindre recette.

Au sujet de la dotation « Namur-capitale », la Ville a obtenu du Gouvernement wallon que l'enveloppe annuelle de 2 millions €/an 2016-2018 initialement prévue pour des investissements (fonds Namur-capitale) soit, pérennisée au travers d'une majoration de la dotation « Namur capitale ». Le choix a été fait pour plus de lisibilité de faire transiter la globalité de la recette au travers du budget ordinaire communal et de transférer la part qui revient à la police via une dotation spécifique (en dépenses de transfert –cfr infra)

Dotation SPW « Namur-capitale »	2018 (MB 2)	2019 (BI)
Recette « budget » Ville	3.213.364,70	5.924.960,00
Recette « budget » Police	2.669.635,50	-
	5.883.000,20	5.924.960,00

Au niveau de la main morte, qui pour rappel, consiste à indemniser les communes du précompte immobilier qu'elles ne perçoivent pas sur des immeubles régionaux et fédéraux d'utilité publique, aucune nouvelle information ne permet de majorer ou diminuer la recette. Le point pourra être fait ultérieurement, sur base du constat des comptes 2018.

II.b.2 Recettes de fiscalité

Les recettes issues de la fiscalité sont budgétées à hauteur de **101.875.103,08 €** au budget 2019. Elles connaissent une hausse de 2.863.541,09 € (+ 2,89%) par rapport à l'exercice 2018.

Fiscalité	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	102.695.450,16		
2017 (comptes)	95.605.556,67	-7.089.893,49	-6,90%
2018 (MB 2)	99.008.561,99	+3.403.005,32	+3,56%
2019 (BI)	101.872.103,08	+2.863.541,09	+2,89%

Comme le montre le tableau qui suit, la majoration observée entre 2018 et 2019 provient essentiellement de la recette additionnelle au précompte immobilier (+2.281.239,60 €).

Détail recettes de fiscalité	2018 (MB 2)	2019 (BI)	Var n-1 €	Var n-1 %
Additionnels précompte immobilier	40.365.209,13	42.646.448,73	+2.281.239,60	+5,65%
Additionnels IPP	37.799.261,08	37.942.990,52	+143.729,44	+0,38%
fiscalité "locale" + "add "autos"	20.844.091,78	21.282.663,83	+438.572,05	+2,10%
Total recettes de fiscalité	99.008.561,99	101.872.103,08	+2.863.541,09	+2,89%

La recette des additionnels au Pr. Im. est budgétée au montant de 42.646.448,73 €, soit en augmentation de 2.281.239,60 € (+5,65%) par rapport à 2018. Cette recette a été budgétée conformément aux instructions en cette matière, à savoir : sur base des statistiques reçues par le SPF Finances (RC 2018) et de la formule indiquée dans la circulaire budgétaire.

Additionnels Pr Im	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	37.552.359,68		
2017 (comptes)	38.831.903,60	+1.279.543,92	+3,41%
2018 (MB 2)	40.365.209,13	+1.533.305,53	+3,95%
2019 (BI)	42.646.448,73	+2.281.239,60	+5,65%

Il conviendra de voir si la croissance budgétée ces dernières années se vérifie notamment au compte 2018.

La recette des additionnels à l'I.P.P porte sur 37.942.990,52 € et augmente de 143.729,44 € (+ 0,38%) par rapport au montant repris en modification budgétaire n°2 de l'exercice 2018.

Additionnels IPP	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	44.059.836,49		
2017 (comptes)	36.274.068,39	-7.785.768,10	-17,67%
2018 (MB 2)	37.799.261,08	+1.525.192,69	+4,20%
2019 (BI)	37.942.990,52	+143.729,44	+0,38%

Pour rappel, l'inscription de cette recette est basée sur les informations en provenance du SPF finances (courrier du 26/10/2018). Ce courrier n'apporte aucune réponse précise sur les différentes variables qui pourraient expliquer une croissance si faible malgré le contexte inflatoire salariale.

Le tax-shift est un élément qui peut être avancé sans pouvoir être chiffré précisément. Si on s'en réfère à un courrier précédent du SPF (30/11/2017) spécifique sur le sujet, l'impact « brut » de cette mesure fiscale est estimé à une moindre recette de 429.643,61 € entre 2018 et 2019. L'impact structurel depuis l'entrée en vigueur de la mesure (2016) porterait sur 2,104 millions € en 2019 et atteindrait son pic en 2021 à hauteur de 4,190 millions €.

Comme pour le fonds des communes, la prudence est de mise avec ce type de recette qui est également fortement dépendante du rythme d'enrôlement. Le SPF fait généralement parvenir deux ré-estimations en cours d'exercice.

Enfin, au sujet de la fiscalité locale et additionnels autos, les différentes taxes et redevances portent sur 21.282.663,83 €. Elles augmentent globalement de 438.572,05 € (+ 2,10%) par rapport aux montants repris en modification budgétaire n°2 de l'exercice 2018.

Fiscalité locale et add. autos	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	21.083.253,99		
2017 (comptes)	20.499.584,68	-583.669,31	-2,77%
2018 (MB 2)	20.844.091,78	+344.507,10	+1,68%
2019 (BI)	21.282.663,83	+438.572,05	+2,10%

Les principaux ajustements entre 2018 et 2019 sont repris ci-après :

Article	Taxe/Redevance	Var 2018	Observation
040/363SP-16	Vente de sacs déchets ménagers	-47.855,00	Coût-vérité
040/366-03	Forains	-25.000,00	Travaux Palais de Justice
04020/465-48	Complément régional plan Marshall	-21.664,68	Circulaire
040/363-07	Enlèvement versages sauvages	+6.425,00	Coût-Vérité
040/373-01	Add.taxes automobiles	+42.470,73	Hypothèse plan de gestion
040/363-48	Taxe sur la gestion des déchets	+312.040,00	Coût-vérité

NB : Le montant de la taxe additionnelle « automobile » doit faire l'objet d'une communication du SPW. Ce montant sera à revoir en MB1 en fonction de cette information.

Le tableau qui suit donne un aperçu des taxes/redevances (fonction 040-hors additionnels) les plus rémunératrices :

<i>Article</i>	<i>Taxe/Redevance</i>	<i>BI 2019 - €</i>
040/363-03	Taxe sur la gestion des déchets ménages	4.797.157,00
040/366HO-07	Parkings horodateurs / cartes riverains	3.600.000,00
040/363SP-16	Vente de sacs déchets ménagers	2.102.145,00
040/363-08	Raccordement aux égouts	1.825.000,00
040/373-01	Additionnels taxe automobile	1.329.462,53
04001/364-24	Ecrits publicitaires / toutes boîtes	830.000,00
040/365-01	Spectacles	680.000,00
040/363-48	Taxe sur la gestion des déchets	662.040,00
040/366PA-07	Parkings	640.000,00
040/364-22	Enseignes	540.000,00
040/366-01	Droits de place divers	485.000,00
040/361-04	Documents administratifs	450.000,00
040/364-23	Panneaux publicitaires	440.000,00
04020/465-48	Complément régional plan Marshall	411.628,87
040/364-03	Force motrice	290.000,00
040/366PR-07	Parkings P + R	280.000,00
040/361-01	Enlèvement de véhicules	265.000,00
040/361RU-04	Renseignements urbanistiques	190.000,00
040/363C-08	Raccordement aux égouts commerces	165.000,00
040/364-26	Séjour établissements hôteliers	150.000,00
040/366-03	Forains	150.000,00
040/367-15	Immeubles inoccupés	150.000,00
040/367-02	Palissades, constructions	155.000,00
040/366-06	Droits sur terrasses...	137.000,00
040/364-32	Etablissements financiers	120.000,00

II.b.3 Recettes de subventions

Les recettes de subventions sont budgétées à hauteur de **27.701.909,98 €** au budget 2019. Elles connaissent une hausse de 581.278,60 € (+2,14%) par rapport à l'exercice 2018.

Subventions	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	22.411.757,61		
2017 (comptes)	24.745.562,01	+2.333.804,40	+10,41%
2018 (MB 2)	27.120.631,38	+2.375.069,37	+9,60%
2019 (BI)	27.701.909,98	+581.278,60	+2,14%

NB : la majoration entre le compte 2016 et 2017 tient au fait que le fonds « Namur capitale » (2 millions €) a été constaté au service ordinaire en 2017. En ce qui concerne l'augmentation entre le compte 2017 et la MB2 2018, elle s'explique par le fait que certaines subventions ne peuvent pas être constatées au compte en cours d'exercice ce qui implique un écart entre le « budgétaire » et le « comptabilisé »,

Cette variation s'explique par :

- l'augmentation des remboursements de cotisations « groupes cibles APE » (mécanisme en vigueur depuis 2014) pour 350.108,39 € qui sont fonction des dépenses corollaires ;
- des adaptations à la hausse de subsides « enseignement » pour 130.000,00 €;
- des interventions régionales dans les remboursements d'emprunts « Pouvoirs subsidants » en hausse 200.961,18 € (avec dépenses correspondantes) ;
- une diminution du subside l'Officier de liaison de la Zone de Police (-140.000,00 €) désormais incorporé dans la convention « Namur Capitale ».

Il est à noter que les recettes liées aux points APE sont maintenues à l'identique par rapport à 2018 dès lors qu'aucune information n'a été communiquée pour le moment sur la nouvelle valeur du point APE. La modification éventuelle sera intégrée en MB 1.

Le total de la recette porte sur 5.423.256,10 € se détaillant comme suit :

Points APE	Nombre	Montant	Total
Points classiques	1.576	3.093,70	4.875.671,20
Points spécifiques : bibliothèques, logement...	177	3.093,70	547.584,90
Total	1.753		5.423.256,10

II.c . Recettes de dette

Les **recettes de dette** au budget 2019 portent sur **4.975.651,06 €**. Elles représentent 2,64% des recettes totales de l'exercice propre et sont en diminution de 52.605,30 € (-1,05%) par rapport à l'exercice 2018.

Recettes de dette	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	5.143.983,78		
2017 (comptes)	4.928.353,63	-215.630,15	-4,19%
2018 (MB 2)	5.028.256,36	+99.902,73	+2,03%
2019 (BI)	4.975.651,06	-52.605,30	-1,05%

Le tableau qui suit donne un aperçu des principales recettes de dette et leur évolution par rapport à 2018 :

Recettes de dette - détail	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
Intérêts créditeurs	10.000,00	10.000,00	0,00
Dividendes IDEFIN (IDEG)	2.394.543,48	2.394.543,39	-0,09
Dividendes AIEG	269.654,99	216.321,66	-53.333,33
Dividende complémentaire IDEFIN	83.735,00	83.735,00	0,00
Autres dividendes	1.888,12	1.888,12	0,00
Bénéfice exploitation Casino (Régie foncière)	1.697.360,83	1.697.360,83	0,00
Autres (remboursements régie et tiers)	571.073,94	571.802,06	728,12
Total	5.028.256,36	4.975.651,06	-52.605,30

La diminution entre 2018 et 2019 s'explique essentiellement par l'extinction du dividende exceptionnel « AIEG ».

II.d . Recette de prélèvement à l'exercice propre (reprise de provision)

La **recette de prélèvement** à l'exercice propre, correspond à la reprise de provision habituelle de 460.000 € en faveur du CPAS, soit de 10% du montant de 4,6 millions € provisionné en faveur du CPAS en 2014 (augmenté de 850.000 € en 2018).

Pour rappel, le solde estimé fin 2019 de la provision en faveur du CPAS porte sur 3,650 millions € et sera nécessaire pour participer à l'équilibre des prochains budgets communaux en raison notamment de la hausse attendue de la dotation au CPAS.

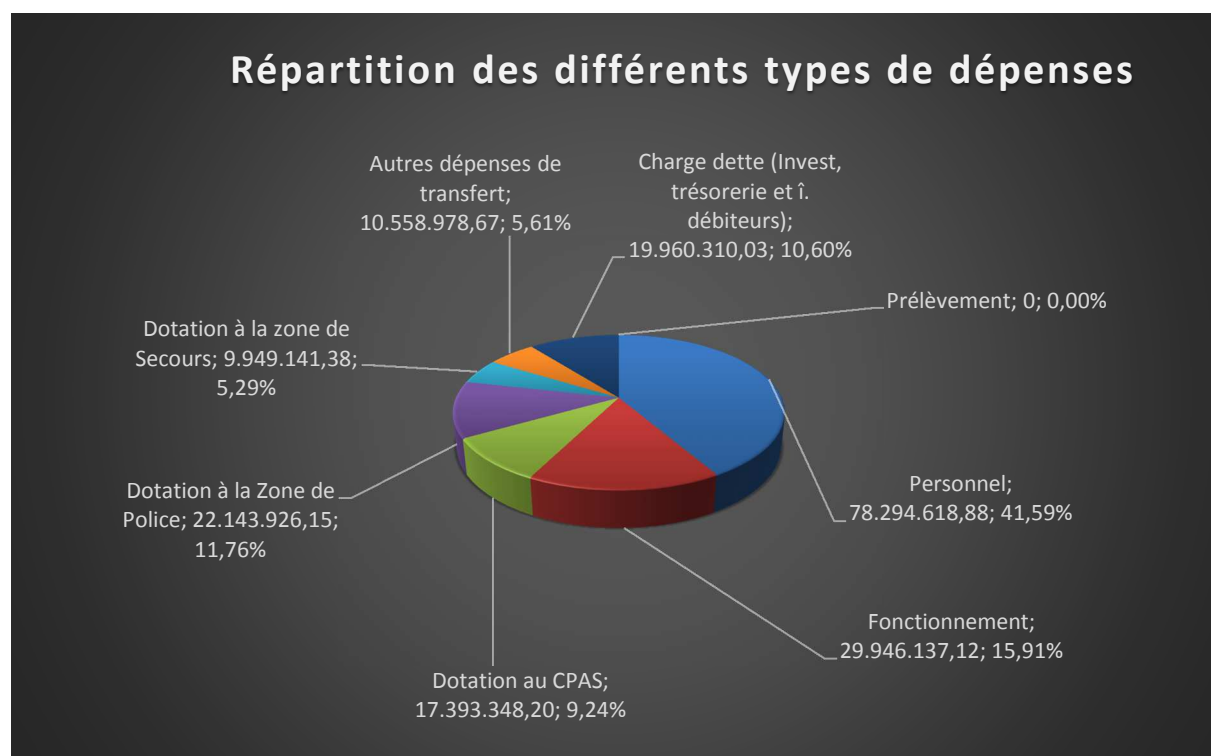
III. Dépenses

Le montant total des **dépenses de l'exercice propre** s'élève à **188.246.460,43 €** en augmentation de 7.943.459,50 € (+4,41%) par rapport à 2018.

Le tableau qui suit indique la répartition des principales dépenses, leur pondération dans le total des recettes et par habitant.

BI 2019	Montants	%	€/hab
Personnel	78.294.618,88	41,59%	700,89
Fonctionnement	29.946.137,12	15,91%	268,08
Transfert : Dotation au CPAS	17.393.348,20	9,24%	155,71
Transfert : Dotation à la Zone de Police	22.143.926,15	11,76%	198,23
Transfert : Dotation à la zone de Secours	9.949.141,38	5,29%	89,06
Autres dépenses de transferts	10.558.978,67	5,61%	94,52
Charge dette (Invest, trésorerie et î. débiteurs)	19.960.310,03	10,60%	178,68
Prélèvement		0,00%	0,00
Total exercice propre	188.246.460,43 €	100%	1.685,18

Graphiquement :



Le tableau ci-après donne l'évolution des dépenses de l'exercice propre depuis 2016 :

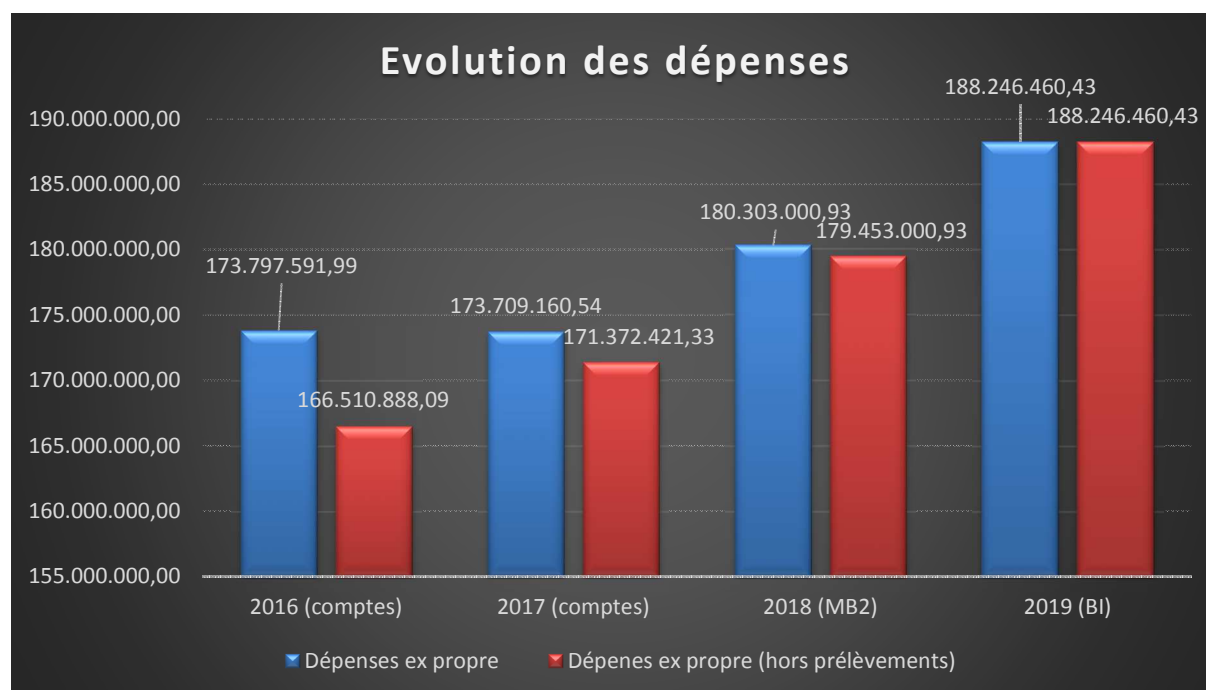
Dépenses exercice propre	Montant	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	173.797.591,99		
2017 (comptes)	173.709.160,54	-88.431,45	-0,05%
2018 (MB2)	180.303.000,93	+6.593.840,39	+3,80%
2019 (BI)	188.246.460,43	+7.943.459,50	+4,41%

NB : L'écart entre 2017 et 2018 est essentiellement « technique » dès lors que le compte reprend les engagements de dépenses qui sont toujours inférieurs aux prévisions budgétaires et ce, essentiellement en dépenses de fonctionnement, de dette et de personnel.

Le tableau qui suit fait abstraction des alimentations de provisions de sorte que seuls les quatre secteurs classiques de dépenses soient repris, à savoir : les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transfert et de dette.

Dépenses exercice propre	Montant (hors prélèvements)	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	166.510.888,09		
2017 (comptes)	171.372.421,33	4.861.533,24	2,92%
2018 (MB2)	179.453.000,93	8.080.579,60	4,72%
2019 (BI)	188.246.460,43	8.793.459,50	4,90%

Graphiquement :



III.a. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel portent sur un montant de **78.294.618,88 €**. Elles représentent 41,59% des dépenses de l'exercice propre. Elles connaissent une hausse globale de 3.308.340,73 € (+ 4,41%) par rapport à la dernière modification budgétaire 2018.

La méthodologie appliquée pour calculer la prévision des dépenses de personnel est identique à celle mise en place depuis plusieurs exercices, à savoir une extrapolation en base annuelle des mandats du neuvième mois de l'année 2018 à laquelle s'ajoute l'ensemble des ajustements prévus tant à la hausse qu'à la baisse.

MB2 - 2018		74.986.278,15
Ajustement "extrapolation mandats 2018"		-71.799,35
Engagements 2018 (impact 2019)		+1.421.123,69
Plan d'embauche 2019		+513.863,53
Retours (maternité, interruption de carrière, détachements...)		+711.118,66
Départs 2018 (impact 2019) et connus 2019		-1.265.323,72
Promotions et nominations		+100.000,00
Annales-RGB (0,60%)		+448.483,16
Revalorisations (dont E1)		+100.000,00
Evolution de carrière		+100.000,00
Index (impact de l'indexation d'octobre 2018)		+1.481.316,80
Alimentation caisses « pensions »		+569.557,96
Economies de non-remplacements		-350.000,00
Economies de pensions non encore sollicitées		-450.000,00
BUDGET 2019		78.294.618,88
	Var n-1 €	+3.308.340,73
	Var n-1 %	+4,41%

Le détail des montants des plans d'embauche 2018 et 2019 ainsi que des retours et départs connus fait l'objet d'une annexe du budget établie par le Département « R.H. ».

L'augmentation de l'alimentation des réserves pensions se justifie par la nécessité de conserver un horizon de viabilité soutenable. Pour information, les réserves au 31/12/2017 avoisinent 28 millions.

Il est également à noter qu'à ce stade, le budget n'incorpore pas de nouvelle indexation des salaires qui interviendrait courant 2019. Celle-ci sera incorporée, comme d'habitude en MB, lorsqu'elle sera connue avec certitude et à la lueur des éventuels constats du compte 2018.

Le tableau qui suit, permet de faire le point sur *l'évolution des ETP* entre 2015 et 2018.

Statistiques ETP (source : DRH)	Nombre	Var n-1 €	Var n-1 %
déc-15	1.378,37		
déc-16	1.402,73	+24,36	+1,77%
déc-17	1.392,08	-10,65	-0,76%
nov-18	1.393,46	+1,38	+0,10%
Evolution 2015-2018		+15,09	+1,09%

III.a.1 Evolution de la charge brute de personnel

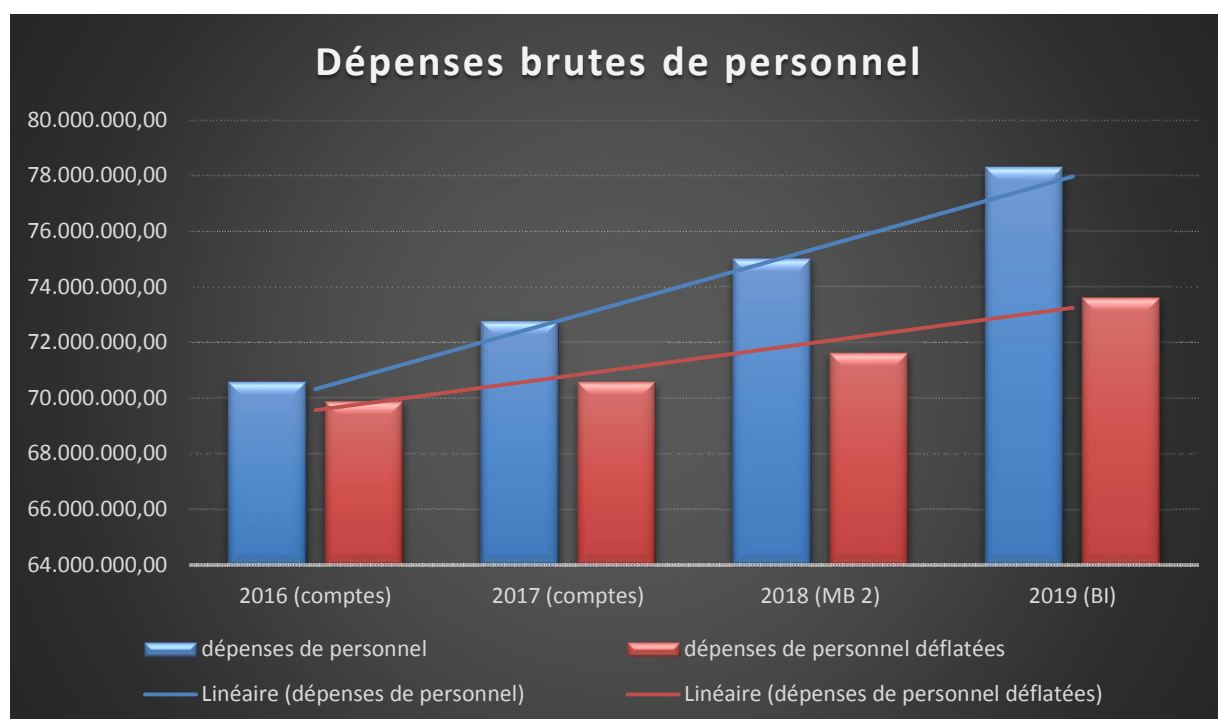
Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'évolution des *charges brutes de personnel* (hors subvention, interventions...) depuis 2016.

Dépenses brutes	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	70.557.455,70		
2017 (comptes)	72.740.750,03	+2.183.294,33	+3,09%
2018 (MB 2)	74.986.278,15	+2.245.528,12	+3,09%
2019 (BI)	78.294.618,88	+3.308.340,73	+4,41%
Evolution 2016-2019		+7.737.163,18	+10,64%
Evolution moyenne annuelle		+2.579.054,39	+3,55%

Du point de vue de l'analyse, il est intéressant de tenir compte du fait que trois indexations sont intervenues sur la période considérée, à savoir en juillet 2016, en juillet 2017 et en octobre 2018, ce qui implique que les rémunérations de 2016, 2017, 2018 et 2019 intègre respectivement 1%, 3% et 4,5% et 6% d'augmentations salariales uniquement liées à l'inflation. L'évolution 2016-2019 des dépenses brutes de personnel *déflatée* est donnée dans le tableau qui suit :

Dépenses brutes déflatées	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	69.851.881,14		
2017 (comptes)	70.558.527,53	+706.646,39	+1,01%
2018 (MB 2)	71.611.895,63	+1.053.368,10	+1,49%
2019 (BI)	73.596.941,75	+1.985.046,11	+2,77%
Evolution 2016-2019		+3.745.060,60	+5,31%
Evolution moyenne annuelle		+1.248.353,53	+1,77%

Graphiquement :



III.a.2 Evolution de la charge nette de personnel

Le calcul des **charges nettes de personnel** est établi sur base d'un canevas élaboré avec le CRAC. Il permet de déduire les rémunérations « mandataires », les subventions à l'emploi, les remboursements « groupes cibles APE », l'intervention du personnel dans les chèques repas, les éventuelles interventions et contributions d'organismes extérieurs dans les frais de personnel, les remboursements liés à des détachements ou encore des recettes liées à l'application de convention collective (pacte de solidarité). Par ailleurs certains coûts considérés comme exogènes sont également déduits comme les frais liés à la hausse des cotisations patronales « pensions » ou encore le surcoût net généré par les nominations liées à l'extension du cadre (plafonné à 700.000 €).

Le détail des coûts nets figure parmi les annexes au budget

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'évolution des charges nettes de personnel depuis 2016 selon le canevas établi avec le CRAC :

Dépenses nettes	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	54.091.822,80		
2017 (comptes)	54.966.130,57	874.307,77	1,62%
2018 (MB 2)	55.755.160,11	789.029,54	1,44%
2019 (BI)	58.709.852,87	2.954.692,76	5,30%
Evolution 2016-2019		+4.618.030,07	+8,40%
Evolution moyenne annuelle		+1.539.343,36	+2,80%

Lorsqu'on retranche l'impact de l'inflation sur la période considéré, l'évolution moyenne des charges nette **déflatée** est de 0,56%/an ainsi que le montre le tableau ci-après :

Dépenses nettes déflatées	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2015 (comptes)	53.718.755,70		
2016 (comptes)	53.554.733,68	-164.022,02	-0,31%
2017 (MB 2)	52.661.331,63	-893.402,05	-1,67%
2018 (BI)	54.616.946,34	+1.955.614,71	+3,71%
Evolution 2015-2018		+898.190,64	+1,68%
Evolution moyenne annuelle		+299.396,88	+0,56%

III.a.3 Charges « statutaires », contractuels non subsidiés et contractuels subsidiés

Les trois tableaux qui suivent permettent de distinguer l'évolution des dépenses de personnel selon les 3 catégories habituellement employées en fonction des différents **statuts du personnel communal**.

L'effet des nominations opérées en plusieurs vagues entre 2015 et 2017 est clairement visible en 2017 au travers d'une majoration des charges « statutaires » compensée partiellement par de moindres charges « contractuelles ».

La diminution de la charge « statutaire » au budget 2018 traduit l'arrêt de la politique de nomination en raison de la disposition fédérale sur la pénalité pour nomination tardive qui était d'application depuis 2017 pour toute nomination d'un agent entré en fonction il y a plus de 5 ans. Cette disposition rendait impayable toute nouvelle nomination. La Loi sur la « carrière mixte » du 30 mars 2018 a abrogé cette disposition. La hausse budgétée en 2019 traduit presque exclusivement la hausse de cotisations vers les réserves pension.

Les charges du personnel contractuel sont à la hausse en 2019 en raison essentiellement de l'impact des plans d'embauches 2018 et 2019.

Personnel statutaire	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	31.589.122,43		
2017 (comptes)	35.624.783,91	+4.035.661,48	+12,78%
2018 (MB 2)	35.105.480,48	-519.303,43	-1,46%
2019 (BI)	35.463.490,15	+358.009,67	+1,02%
Evolution 2016-2019		+3.874.367,72	+10,88%
Evolution moyenne annuelle		+1.291.455,91	+3,63%

Personnel contractuel subsidié	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	19.654.521,50		
2017 (comptes)	19.152.691,02	-501.830,48	-2,55%
2018 (MB 2)	21.027.396,11	+1.874.705,09	+9,79%
2019 (BI)	23.271.784,54	+2.244.388,43	+10,67%
Evolution 2016-2019		+3.617.263,04	+18,89%
Evolution moyenne annuelle		+1.205.754,35	+6,30%

Personnel contractuel non subsidié	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	13.382.089,57		
2017 (comptes)	12.100.148,85	-1.281.940,72	-9,58%
2018 (MB 2)	12.817.621,37	+717.472,52	+5,93%
2019 (BI)	13.707.074,48	+889.453,11	+6,94%
Evolution 2016-2019		+324.984,91	+2,69%
Evolution moyenne annuelle		+108.328,30	+0,90%

III.b. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement portent sur un montant de **29.946.137,12 €**. Elles représentent 15,91% des dépenses de l'exercice propre. Elles connaissent une hausse globale de 562.761,77 € (+ 1,92%) par rapport à la dernière modification budgétaire 2018.

Dépenses brutes de fonctionnement	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	25.232.002,53		
2017 (comptes)	26.329.319,64	+1.097.317,11	+4,35%
2018 (MB 2)	29.383.375,35	+3.054.055,71	+11,60%
2019 (BI)	29.946.137,12	+562.761,77	+1,92%
Evolution 2016-2019		+4.714.134,59	+17,90%
Evolution moyenne annuelle		+1.571.378,20	+5,97%

NB : il convient de noter, pour cette catégorie de dépense, qu'il existe un écart relativement important entre les dépenses budgétées et celles effectivement engagées au compte. Cela permet de nuancer l'évolution observée entre le compte 2017 et la MB2 2018.

Pour rappel, les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Article	Objet	BI 2019
876/124-06	Propreté publique - déchets - contrats	8.263.714,99
137/125-03	Chauffage éclairage bâtiments	2.500.000,00
522/124MO-06	Navettes publiques et modes alternatifs	927.112,50
426/125EP-03	Eclairage public - consommations	925.000,00
722/124F-02	Fonctionnement enseignement fondamental	699.000,00
569/124TF-02	Fonctionnement téléphérique	615.000,00
104/123-07	Correspondance-affranchissements	550.000,00
136/127C-03	Carburant pour véhicules	540.000,00
104/123FR-15	Frais divers recouvrements	500.000,00
104/123IC-13	Informatique contrats	475.000,00
137/126-01	Loyers et charges locatives	437.000,00
121/123-48	Frais perception I.P.P.	378.353,19
137/125-15	Consommation eau	365.000,00
104/123IT-13	Informatique calcul traitements	365.000,00
124CI/124-06	Citadelle - travaux - prestations de tiers	360.000,00
124/125-10	Impôts sur les immeubles	353.000,00
763/124FO-48	Frais organisation événements festifs	335.000,00
137/123-11	Téléphonie et data	330.000,00
137/125-06	Entretien bâtiments contrats	315.000,00
137/125B-02	Entretien des bâtiments (bâtiments)	282.820,00
136/127G-02	Entretien des véhicules	270.000,00
104/121-01	Frais déplacements-séjours personnel	245.000,00
761/124AJ-48	Fonctionnement activités jeunesse	221.103,00
421/124PO-48	Frais enlèvement véhicules	220.000,00
764/124PI-06	Piscines fonctionnement - contrats	200.000,00
134/124PC-02	Publications communales	210.000,00
136/127-08	Assurances de véhicules	192.000,00
105/123-16	Relation publiques/information/communication	180.000,00

En ce qui concerne **les principaux ajustements** (> à 20.000 €) par rapport à 2018, ils sont repris ci-après :

Article	Objet	BI 2019	Var MB2 2018	Remarque/Observation
569/124TF-02	Fonctionnement téléphérique	615.000,00	+615.000,00	Nouvel article – début de concession en 2019
930/124AU-48	Actions Le NID	100.300,00	+80.000,00	Transfert du 522/123ST-16
844/124AS-48	Action sociale - frais fonctionnement	274.220,00	+68.500,00	Abri de nuit (garde + linge + car)
762/124FA-06	Fonctionnement Namur en Mai - Festival	150.000,00	+50.000,00	Nouveau contrat
875/124NT-02	Nettoyage et désinfection pour compte de tiers	50.000,00	+50.000,00	Recette équivalente
876/124-06	Propreté publique - déchets - contrats	8.263.714,99	+44.753,99	Suivant informations BEP
135/124VT-06	Vêtements travail / contrat	130.000,00	+39.500,00	Nouveau marché + équipements supplémentaires
930/124PA-02	Fonctionnement PAED et Convention des Maires	78.650,00	+32.337,00	Poursuite Campagne Renov'Energie
771/124-48	Frais déménagements musées	25.000,00	+25.000,00	Reporté en MB 1 2018
522/124MO-06	Navettes publiques et modes alternatifs	927.112,50	+22.612,50	Indexation
131/124BE-48	Fonctionnement B.E.S.T.	20.000,00	+20.000,00	Transfert du 105/123-16
875/124DT-48	Répar. dégâts de tiers installations communales	20.000,00	+20.000,00	Recette équivalente
105/123-16	Rel.publ./informat./communication	160.000,00	-20.000,00	Transfert au 131/124BE-48
421/124-02	Matériel - outillage - équipements	23.000,00	-20.000,00	Retour au budget initial 2018
104/122-02	Honoraires pour études et travaux	80.000,00	-22.200,00	Selon informations des Départements DBA + DVP
104/123EC-48	Listes électorales/élections	150.000,00	-30.000,00	Dépense exceptionnelle en 2018 : achat panneaux
137/122-02	Honoraires pour projets études et travaux	30.000,00	-30.000,00	Retour au budget initial 2018
104/123-15	Frais poursuites et procédures	200.000,00	-35.000,00	Selon dossiers en cours
771/124-02	Promotion culturelle/animation musées	15.000,00	-35.000,00	Retour au budget initial 2018
105/123RP-16	Actions relations publiques	0,00	-38.475,00	Concernait les locations Bourse du Commerce
421/122-02	Coordination sécurité - santé	8.550,00	-51.450,00	Selon information du Département DVP
522/123ST-16	Promotion et communication Grands travaux	0,00	-80.000,00	Transfert au 930/1224AU-48
137/125-15	Consommation eau	365.000,00	-167.000,00	NB : augmentation 2018 liées à diverses fuites

Le calcul des **charges nettes de fonctionnement** est également établi sur base d'un canevas élaboré avec le CRAC.

Il permet de déduire certaines dépenses considérées comme exogènes (carburant, éclairage public, consommation d'eau, frais d'élection,...) et diverses recettes telles que de nombreuses subventions dédiées à des projets ou activités bien précis ou encore des interventions/remboursements d'organismes tiers.

Le détail des coûts nets de fonctionnement figure parmi les annexes au budget

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'évolution des charges nettes de fonctionnement depuis 2016 selon le canevas établi avec le CRAC :

Dépenses nettes de fonctionnement	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	16.440.391,01		
2017 (comptes)	17.315.930,29	+875.539,28	+5,33%
2018 (MB 2)	19.439.812,55	+2.123.882,26	+12,27%
2019 (BI)	19.966.598,65	+526.786,10	+2,71%
Evolution 2016-2019		+3.526.207,64	+20,36%
Evolution moyenne annuelle		+1.175.402,55	+6,79%

III.c. Dépenses de transferts

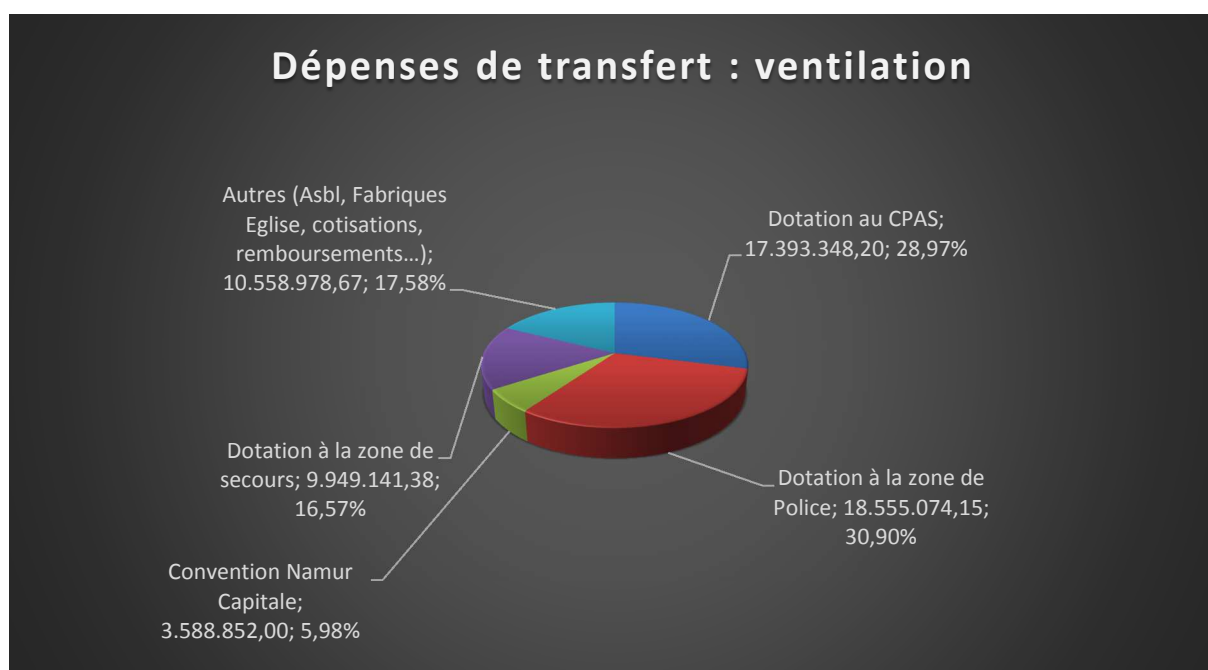
Les dépenses de transferts portent sur un montant de **60.045.394,40 €**. Elles représentent 31,90% des dépenses de l'exercice propre. Elles connaissent une hausse globale de 3.454.023,71 € (+ 6,10%) par rapport à la MB2 2018 en raison essentiellement du changement de comptabilisation de la convention « Namur Capitale » (cfr supra page 8 : impact en recettes dépenses de transfert : + 2,7 millions €).

Dépenses de transferts	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	53.504.746,87		
2017 (comptes)	54.895.462,91	+1.390.716,04	+2,60%
2018 (MB 2)	56.591.370,69	+1.695.907,78	+3,09%
2019 (BI)	60.045.394,40	+3.454.023,71	+6,10%
Evolution 2016-2019		+6.540.647,53	+11,91%
Evolution moyenne annuelle		+2.180.215,84	+3,97%

Comme l'indique le tableau qui suit, les dépenses de transferts sont majoritairement destinées à couvrir le déficit du CPAS, de la zone de Police et de la zone de secours.

Dépenses de transferts – ventilation	Montants	%	€/hab
Dotation au CPAS	17.393.348,20	28,97%	156,12
Dotation à la zone de Police	18.555.074,15	30,90%	166,55
Convention Namur Capitale vers zone de Police	3.588.852,00	5,98%	32,21
Dotation à la zone de secours	9.949.141,38	16,57%	89,30
<i>Sous total dotations</i>	<i>49.486.415,73</i>	<i>82,42%</i>	<i>444,19</i>
Autres (Asbl, Fabriques Eglise, coti/rembt,...)	10.558.978,67	17,58%	94,78
Total dépenses de transferts	60.045.394,40	100,00%	538,97

Graphiquement :



III.c.1 Dotation au CPAS

La dotation au CPAS porte sur **17.393.348,20 €** et correspond au montant repris au sein du budget du CPAS. La dotation communale est augmentée de 722.542,20 € (+4,33%) par rapport au montant octroyé en 2018. Il est à noter que cette majoration s'écarte sensiblement de la trajectoire qui était prévue dans le plan de gestion actualisé de la Ville pour la période 2015-2020 adopté par le Conseil communal le 11/12/2014 (cfr rapport sur le budget 2019 du CPAS présenté à la même séance).

Le tableau qui suit retrace l'évolution de la dotation depuis 2016.

Dotation au CPAS	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	15.742.238,00		
2017 (comptes)	16.352.220,00	+609.982,00	+3,87%
2018 (MB 2)	16.670.806,00	+318.586,00	+1,95%
2019 (BI)	17.393.348,20	+722.542,20	+4,33%
Evolution 2016-2019		+1.651.110,20	+10,10%
Evolution moyenne annuelle		+550.370,07	+3,37%

III.c.2 Dotation à la zone de Police

La dotation à la zone de Police dans l'attente du budget 2019 de la zone est budgétée, au montant de **18.555.074,15 €** (-976.582,85 € ; - 5,00%).

Néanmoins, la zone de Police qui percevait directement un montant de 2.669.635,50 € en 2018 pour les missions de Police assurées en raison du statut de capitale, se voit, à présent, attribuer via le budget communal une dotation spécifique de 3.588.852,00 € (+ 919.216,50 €).

Au global, les moyens octroyés à la zone de Police sont réduits de 57.366,35 € entre 2018 et 2019.

Cette diminution est absorbée par les réserves et provisions constituées par la zone au cours des exercices précédents.

III.c.3 Dotation à la zone de Secours

La **dotation à la zone NAGE** est budgétée au montant de **9.949.141,38 €** conformément au courrier en provenance de la zone. Ce montant est inchangé depuis 2015 en raison notamment des provisions et réserves qu'elle a pu constituer entre 2015 et 2018.

La Ville de Namur reste le contributeur public principal dans la zone de secours comme le montre le tableau qui suit :

Financement public Zone de secours NAGE	Montants	%
Dotation fédérale de base	898.212,00	4,77%
Dotations fédérales complémentaires	2.639.187,85	14,03%
Subside AMU fédéral	332.000,00	1,76%
Dotation provinciale	861.390,27	4,58%
Dotation communale Andenne	863.152,87	4,59%
Dotation communale Assesse	204.758,69	1,09%
Dotation communale Eghezée	690.194,54	3,67%
Dotation communale Fernelmont	297.526,39	1,58%
Dotation communale Gembloux	996.896,26	5,30%
Dotation communale Gesves	273.163,68	1,45%
Dotation communale La Bruyère	259.725,72	1,38%
Dotation communale Namur	9.949.141,38	52,88%
Dotation communale Ohey	190.521,83	1,01%
Dotation communale Profondeville	358.067,20	1,90%
Total financement public	18.813.938,68	100,00%

III.c.4 Autres dépenses de transfert

Les « **autres dépenses de transfert** » portent sur **10.558.978,67 €** et sont en augmentation de 119.212,36 € (+1,44%) par rapport à la MB finale de 2018. Ces dépenses concernent le financement:

- des remboursements à la zone de Police (officier de liaison, fourrière) pour 195.103,35 € ;
- de la charge nette des emprunts CRAC (754.783,69 €) ;
- des fabriques d'Eglise pour un montant inchangé de 1.000.000,00 € ;
- de diverses cotisations (UVCW, BEP, INASEP...), interventions ou remboursements de frais vers des tiers et de non-valeurs pour un montant de 1.448.434,28 € ;
- du monde associatif pour 7.120.657,04 € ;

On peut une nouvelle fois pointer qu'il n'est **pas** prévu **d'intervention pour le CHR** « Sambre et Meuse » compte tenu des résultats des exercices précédents sont en boni cumulé (18,194 millions € au 31/12/2017 pour les deux sites).

Concernant le ***monde associatif***, le tableau qui suit retrace les montants globalement alloués depuis 2016 :

Financement du monde associatif	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	6.176.857,75		
2017 (comptes)	6.687.517,07	+510.659,32	+8,27%
2018 (MB 2)	6.968.713,61	+281.196,54	+4,20%
2019 (BI)	7.120.657,04	+151.943,43	+2,18%

Evolution 2016-2019		+943.799,29	+14,11%
Evolution moyenne annuelle		+314.599,76	+4,70%

Détail des crédits alloués au monde associatif :

Article budgétaire	Association	Montants	Var n-1 €
844/332SO-02	Subside Asbl Sonefa	2.082.894,93	+50.802,32
762/332CR-03	Subs. Centre culturel régional Asbl	634.877,76	+12.448,58
762/332OT-03	Subside Office du Tourisme Asbl	385.157,85	0,00
135/332-02	Subside Asbl NEW	383.500,00	0,00
124CI/332AC-03	Subs. conv. Asbl Comité Animation Citadelle	327.000,00	0,00
529/435KKPN-03	Subs. KIKK Asbl pour pavillon numérique (R=D)	250.000,00	0,00
762/332CRAB-03	Subs. Centre culturel régional Asbl	236.311,09	+4.633,55
780/332CC-03	Subside Canal C Asbl	210.000,00	0,00
762/332CC-03	Subside CAVEMA Asbl	205.555,00	0,00
762/332FF-03	Subside Festival Film francophone Asbl	199.413,44	+23.517,90
764/332AS-02	Subsides associations sportives locales	180.000,00	0,00
561/332AU-02	Subside Asbl GAU	175.000,00	+25.000,00
762/332GR-03	Subside Asbl Les Grignoux	166.525,68	0,00
764/332-02	Subsides projets sportifs	165.000,00	+5.000,00
762/332AC-02	Subsides action culturelle	159.150,00	+20.000,00
763/332FWCC-03	Subsides CCQN Fêtes de Wallonie	117.540,00	0,00
763/332FW-03	Subsides Comité Fêtes Wallonie	65.010,00	+11.550,00
762/332CM-03	Subside C.C.R. Asbl pour maintenance	60.675,00	0,00
764/332BC-03	Subside B.C.S.S.N. Asbl	51.655,20	-4.833,92
79090/332-02	Subside Maison de la Laicite F. Bovesse Asbl	50.000,00	0,00
522/435CR-01	Subsides dynamisation commerces	48.000,00	0,00
844/332GL-02	Subs. Asbl Gestion Logement Namur	45.000,00	0,00
762/332CP-02	Subside Maison de la Poésie Asbl	41.310,00	0,00
569/332MT-02	Subsides Maison du Tourisme	40.000,00	-15.000,00
762/332OTR-03	Subside Office du Tourisme Asbl	36.900,00	0,00
761/332OJ-02	Subsides actions jeunesse	36.500,00	0,00
764/332TR-03	Subside T.R.W. Organisation Asbl	30.300,00	0,00
766/332FN-02	Subsides Festival Film Nature Asbl	30.000,00	0,00
762/332FO-02	Subs. Asbl Festival de Folklore de Jambes	28.800,00	0,00

832/332CV-02	Subsides fonct. conventions PCS - PSSP	24.330,00	0,00
761/332AJ-02	Subsides aux plaines d'initiative volontaire	22.000,00	0,00
763/332CF-02	Subsides Comités des fêtes	20.300,00	-4.000,00
522/332KK-03	Subsides KIKK Asbl	20.000,00	0,00
569/332CF-03	Subsides Charlie's Factory	20.000,00	+20.000,00
762/332BD-03	Subside Baie des Tecks Asbl	20.000,00	0,00
879/435GE-01	Fonctionnement guichet énergie	20.000,00	0,00
844/332AS-02	Subsides actions sociales	18.550,00	-2.500,00
922/332RF-02	Subside à Régie foncière pour logements transit	18.000,00	0,00
844/332RC-03	Subside Asbl Resto du Cœur de Namur	17.808,71	0,00
762/332PF-03	Subside au collectif "Fous flottants"	15.000,00	+15.000,00
762/332TS-03	Subsides Tour des Sites Asbl	15.000,00	0,00
771/332SA-03	Subs.Soc. archéologique de Namur Asbl	13.500,00	0,00
844/332AL-02	Subside Alpha 5000 Asbl	13.384,00	0,00
762/332SI-02	Subside Syndicat d'Initiative Jambes Asbl	12.000,00	0,00
762/332FS-03	Subside Festival Solidarités	12.000,00	0,00
762/332TE-03	Subside S.I. Jambes pour Centre Archéo	11.250,00	0,00
844/332CA-03	Subs. Asbl Les Caracoleurs	11.040,00	0,00
871/332GM-03	Subsides Asbl GAMENA	11.040,00	0,00
764/332VO-03	Subside Asbl Namur Volley	10.800,00	0,00
762/332NA-03	Subside Pôle musical NA !	10.000,00	0,00
762/332TEFF-03	Subside The Extraordinary Film Festival	10.000,00	0,00
764/332ES-03	Subsides Cercle d'escrime de Namur	10.000,00	0,00
844/332FT-03	Subside Asbl Format	10.000,00	0,00
762/332CO-03	Subsides Maison du Conte	9.900,00	0,00
764/332RW-03	Subside Automobile Club Namur Asbl	9.900,00	0,00
764/332SM-03	Subside S.M.A.C. Asbl	9.900,00	0,00
522/332PV-02	Subsides Pro Vélo Asbl	9.000,00	0,00
762/332FN-02	Subside Festival musical de Namur Asbl	9.000,00	0,00
771/332C-02	Subsides musées namurois et sociétés	9.000,00	0,00
844/332SV-03	Subside Asbl St Vincent de Paul	8.544,46	0,00
761/332BA-03	Subside Maison Jeunes et Culture Salzinnes	7.750,00	0,00
761/332BE-03	Subside Centre culturel Basse-Enhaive Asbl	7.750,00	0,00
761/332CH-03	Subside Maison Jeunes et Culture Champion Asbl	7.750,00	0,00
761/332JB-03	Subside Jambes 2000 Asbl	7.750,00	0,00
761/332JC-03	Subside Jeunesse et Culture Asbl (St Servais)	7.750,00	0,00
761/332PL-03	Subside Maison Jeunes et Culture Plomcot 2000	7.750,00	0,00
762/332IF-03	Subsides Asbl VenDebout (Intime Festival)	7.500,00	0,00
764/332XT-03	Subsides X Terra	7.500,00	0,00
844/332CI-03	Subs. Asbl Centre d'Action interculturelle -	7.500,00	0,00
832/332P-03	Subside Mja - Phénix Asbl	7.460,00	0,00
762/332FK-02	Subside Folknam Asbl	7.200,00	0,00
522/332T-02	Subsides développement économique	6.750,00	0,00
761/332AM-02	Subsides A.M.O.	6.750,00	0,00
761/332IJ-03	Subside Infor-Jeunes Asbl	6.750,00	0,00
761/332SI-03	Subside SIEP Namur Asbl	6.750,00	0,00

766/332EP-02	Subsides Natagora expositions	6.750,00	0,00
761/332AB-03	Subside Auberge de Jeunesse Namur	6.300,00	0,00
764/332NV-03	Subside Royal Namur Vélo Asbl	6.300,00	0,00
763/332MP-03	Subside à La Balade provençale Asbl	6.000,00	0,00
844/332BA-02	Subside Asbl Banque alimentaire	6.000,00	0,00
763/332CW-03	Subsides Comité central de Wallonie	5.400,00	0,00
844/332SA-03	Subside Asbl Les Sauverdias	5.282,74	0,00
764/332MA-03	Subside Marathon	5.000,00	0,00
764/332SA-02	Subsides actions santé	5.000,00	0,00
844/332PI-03	Subside Perron de l'Ilon	5.000,00	0,00
879/331EN-01	Primes environnementales	5.000,00	0,00
835/332-02	Subsides petite enfance	4.950,00	0,00
871/332ON-03	Subsides petite enfance	4.950,00	0,00
844/332MT-03	Subside Asbl Une main tendue	4.544,46	0,00
764/332WT-03	Subside Belgian Wheelchair Tennis Open Asbl	4.500,00	0,00
844/332CS-03	Subside Asbl Centre de Service social	4.282,74	0,00
844/332AU-02	Subside Asbl Autrement	4.050,00	0,00
763/332FC-03	Subside au Festival du Cirque de Namur	4.000,00	+4.000,00
844/332VC-03	Subside Asbl Li vi clochis	3.735,62	0,00
832/332-02	Subside Régie de Quartier de Namur Asbl	3.600,00	0,00
844/332SP-03	Subs. Fédération wallonne soins palliatifs	3.500,00	0,00
762/332APN-03	Subside Archives photographiques namuroises	3.000,00	0,00
879/332BP-02	Subside Fondation BE Planet	3.000,00	0,00
763/332JU-02	Subsides comités de jumelage	2.800,00	+1.325,00
762/332ME-03	Subside Médiathèque Asbl	2.700,00	0,00
844/332FO-03	Subside Asbl La Fourmi	2.526,68	0,00
844/332PB-03	Subside Asbl Li ptite buwée	2.526,68	0,00
764/332RC-03	Subside Running Club Asbl	2.250,00	0,00
766/332CR-03	Subsides Créaves de Namur ASBL	2.000,00	0,00
700/332-02	Subsides enseignement	1.800,00	0,00
844/332ED-03	Subside Entraide décanale de Saint Servais Asbl	1.500,00	0,00
844/332FN-03	Subside Fiertés namuroises	1.500,00	0,00
764/332PL-03	Subside Pêcheurs libres de Jambes et environs	1.125,00	0,00
764/332RP-03	Subside Royale Pelote Saint-Servais Asbl	1.125,00	0,00
764/332TP-03	Subside Comité provincial Tennis de Table	1.125,00	0,00
766/332FV-03	Subsides FLA Asbl (Ferme en ville)	1.000,00	0,00
844/332EA-03	Subside Educ'Action	1.000,00	0,00
766/332ES-02	Subsides Escargotite	900,00	0,00
761/332EJ-03	Subside Excepté Jeunes Asbl	650,00	0,00
131/332-02	Dotation aux groupes du Conseil communal	0,00	-20.000,00
762/332CJ-03	Subside Asbl A Cœur joie	0,00	-20.000,00
762/332FFE-03	Subside except. Festival Film francophone Asbl	0,00	-20.000,00
766/332CS-03	Subsides Cuisine sauvage ASBL	0,00	-7.500,00
766/332SH-03	Subsides Salon HOPE	0,00	-2.500,00

		7.120.657,04	+151.943,43
--	--	---------------------	--------------------

III.d. Dépenses de dette

Les **dépenses brutes de dette** c'est-à-dire les charges (capital et intérêts) annuelles de l'endettement de la Ville hors interventions de tiers (CRAC, RF,...), portent sur un montant de **19.960.310,03 €** et représentent 10,60 % des dépenses de l'exercice propre du budget ordinaire 2019. Elles sont en augmentation de 1.468.333,29 € (+ 7,94%) par rapport aux derniers travaux budgétaires de 2018.

Charges brutes	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	17.216.682,99		
2017 (comptes)	17.406.888,74	+190.205,75	+1,10%
2018 (MB 2)	18.491.976,74	+1.085.088,00	+6,23%
2019 (BI)	19.960.310,03	+1.468.333,29	+7,94%
Evolution 2016-2019		+2.743.627,04	+15,76%
Evolution moyenne annuelle		+914.542,35	+5,25%

Lorsqu'on se focalise sur la **charge d'emprunt « part propre »**, celle-ci est majorée de 1.252.614,56 € (+ 10,43%) par rapport aux estimations reprises en MB2 2018.

Charges "part propre"	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	11.421.877,47		
2017 (comptes)	11.458.283,22	+36.405,75	+0,32%
2018 (MB 2)	12.006.048,28	+547.765,06	+4,78%
2019 (BI)	13.258.662,84	+1.252.614,56	+10,43%
Evolution 2016-2019		+1.836.785,37	+16,03%
Evolution moyenne annuelle		+612.261,79	+5,34%

Comme d'accoutumée, la charge est budgétée en fonction :

- des emprunts d'ores et déjà contractés dont les charges d'intérêts et d'amortissement sont connues pour les emprunts à taux fixe et dont la charge d'intérêt pour les emprunts structurés et/ou à taux variables est projetée sur base d'hypothèses prudentes ;
- des emprunts restant à contracter ou préfinancements à opérer d'ici la fin de l'exercice 2019 en tenant compte des projets non encore attribués en 2018 et des projets repris au programme d'investissements 2019. La charge budgétée pour ces projets est une charge d'intérêts de référence « court terme » dès lors que la charge d'amortissements n'intervient qu'après la consolidation des emprunts.

Concernant **la charge « Tonus/CRAC »** relative essentiellement aux aides obtenues par le passé pour équilibrer les déficits au service ordinaire, elle porte sur 4.159.817,33 €. Celle-ci est inchangée par rapport à 2018 et fera l'objet d'ajustements en MB1. Ces ajustements sont mineurs et quasiment sans conséquence sur le résultat.

Charges "Tonus/CRAC"	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	4.109.112,25		
2017 (comptes)	4.136.427,39	27.315,14	0,66%
2018 (MB 2)	4.159.817,33	23.389,94	0,57%
2019 (BI)	4.159.817,33	0,00	0,00%
Evolution 2016-2019		50.705,08	1,23%
Evolution moyenne annuelle		16.901,69	0,41%

Pour rappel, une grande partie de cette charge fait l'objet de remboursements. Comme déjà mentionné plus haut, la charge nette des emprunts concernés porte sur 754.783,69 €. Il convient d'y ajouter l'emprunt « Connectimmo » contracté en 2015 sur une durée de 10 ans et dont la charge nette porte sur 192.515,88 €.

Pour information, le solde restant dû au 1^{er} janvier 2019 des emprunts tonus, « Connectimmo » et des quatre premières tranches pour la piscine de St-Servais portait sur 39.055.719,64 € (contre 45.244.674,05 € au 01/01/2018).

En ce qui concerne **la charge « pour tiers »** qui concerne quasi-exclusivement les emprunts contractés pour compte de la régie foncière, elle porte sur un montant de 422.552,06 €, soit 728,11 € de plus qu'après MB2 2018. Elle est en légère diminution depuis 2016 dès lors que la Régie est dans une dynamique où elle finance ses projets par la vente de patrimoine de façon à rencontrer les objectifs qui lui ont été assignés dans le plan de gestion, à savoir l'équilibre structurel en termes de résultat d'exploitation.

Charges "Tiers - Régie foncière"	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	440.178,64		
2017 (comptes)	438.185,60	-1.993,04	-0,45%
2018 (MB 2)	421.823,95	-16.361,65	-3,73%
2019 (BI)	422.552,06	+728,11	+0,17%
Evolution 2016-2019		-17.626,58	-4,02%
Evolution moyenne annuelle		-5.875,53	-1,34%

Enfin, la **charge « Autorité supérieure et financements compensés »** porte sur 2.033.277,80 €.

Elle concerne les différents emprunts contractés au travers du compte CRAC (financements alternatifs : ex caserne SRI) ainsi que les projets ADEPS et métropolitains qui font l'objet de compensations au service ordinaire.

Charges "autorité supérieure et financements compensés"	Montants	Var n-1 €	Var n-1 %
2016 (comptes)	1.095.461,22		
2017 (comptes)	1.309.718,36	+214.257,14	+19,56%
2018 (MB 2)	1.768.287,18	+458.568,82	+35,01%
2019 (BI)	2.033.277,80	+264.990,62	+14,99%
Evolution 2016-2019		+937.816,58	+71,60%
Evolution moyenne annuelle		+312.605,53	+23,87%

Enfin, concernant les intérêts débiteurs et autres frais administratifs et financiers, ils portent sur 50.000 € soit au même montant qu'en MB2 2018.

III.e. Dépenses de prélèvement à l'exercice propre

Pour rappel, ce type de dépense correspond à l'alimentation de provisions. Aucune écriture de ce type n'est prévue au budget initial.

III.f. Dépenses des exercices antérieurs

Un montant **de 102.113,36 €** est indiqué au titre de dépenses aux exercices antérieurs. Il concerne des dépenses qui n'ont pu être prévues en MB 2 2018, notamment 56.216,20 € à titre de primes « assurance loi » pour l'année 2016.

III.g. Dépenses de prélèvement en dehors de l'exercice propre

La **dépense de prélèvement** « hors exercice propre » porte sur **151.955,20 €** et traduit les habituels **transferts vers le service extraordinaire** pour le financement des parts SPGE/INASEP et pour les prêts du service social de personnel.

B. Service Extraordinaire

I. Résultat et fonds de réserve extraordinaire

Le budget extraordinaire 2019 est présenté en déficit de 7.771.955,20 € à l'exercice propre et en un strict équilibre à l'exercice global après les écritures de prélèvement (mouvements de réserves).

Les recettes et les dépenses s'équilibrent au montant de 70.115.363,22 €.

On peut également pointer en recettes et en dépenses le nouveau programme d'émission de billet de trésorerie à moyen terme (MTN : Medium term note) d'un montant de 12,5 millions € qui servira au préfinancement d'une partie des projets qui se concrétiseront dans les mois à venir ainsi que le remboursement de 20 millions € des obligations contractées précédemment.

II. Dépenses (programme d'investissements)

La répartition des principales masses budgétaires du programme d'investissements de l'exercice propre 2019 (hors mouvement de dépenses liées aux écritures techniques vers le fonds de réserve et hors programme MTN) est la suivante :

Budget extraordinaire 2019

	<i>lvst total</i>	<i>Financement par emprunt</i>	<i>Financement par fonds de réserve</i>
Mobilité – Voirie – Egouttage- Equipement urbain	8.787.457,97 €	5.622.602,77 €	2.013.455,20 €
Citadelle	555.047,00 €	173.300,00 €	129.047,00 €
Bâtiments	9.580.888,25 €	7.241.948,25 €	100.000,00 €
Logistique	2.570.600,00 €	2.071.600,00 €	91.000,00 €
Centre ADEPS	14.241.700,00 €	12.565.900,00 €	- €
Total	35.735.693,22 €	27.675.351,02 €	2.333.502,20 €

NB : le solde du financement concerne soit des subsides (5.676.840,00 €) ou des interventions de tiers (50.000 €)

Le détail des différents projets extraordinaires et leur mode de financement figurent en annexe du budget.

Néanmoins, le tableau qui suit reprend les projets les plus significatifs en termes de montants.

Projets d'investissements 2019	Montant
Travaux ADEPS	14.241.700,00
Travaux Halle al'Chair	3.726.058,00
Travaux voiries FRIC	3.410.000,00
Travaux projets Place Maurice Servais et abords téléphérique	2.200.000,00
Travaux écoles	1.023.850,00
Travaux Pavillon numérique	938.000,00
Travaux de mise en conformité (Cabines haute tension, chauffage,...)	802.850,00
Travaux patrimoine	630.000,00
Travaux de voirie hors FRIC	625.702,30
Espace Confluence (FEDER 6-7)	585.000,00
Acquisition bâtiment (Corps de garde – Caserne)	520.000,00
Travaux Musées (Bateliers - surchauffe)	450.000,00
Stock Bâtiments	400.000,00
Frais équipement (FEDER 10) (Informatique et logiciels – Social)	380.000,00
Equipements urbains - mobilier (FEDER 10)	376.000,00
Travaux voirie mobilité	300.000,00
Travaux Citadelle	266.000,00
Informatique - Infrastructure	215.000,00
Travaux d'égouttage hors FRIC	212.500,00
Stock Electromécanique	200.000,00
Achats d'autos et de camionnettes	175.000,00
Eclairage public intelligent	170.000,00
Achats de camions	170.000,00
Informatique - Développement	165.000,00
Honoraires musée de Croix	160.000,00
Travaux parkings	150.000,00
Honoraires urbanisme	145.000,00
Aménagements Théâtre	135.000,00
Libération de parts INASEP/SPGE	130.955,20
Achats de véhicules spéciaux et divers	126.000,00
Honoraires Citadelle	120.000,00
Achat de signalisation routière et de mobilier urbain	120.000,00
Equipement et maintenance extraordinaire des parcs, jardins	120.000,00
Matériaux, matériel, outillage parcs et jardins	120.000,00
Travaux bâtiments communaux	113.200,00
Matériel de reprographie	105.600,00
Entretien et curage d'égouts	105.100,00
Aménagements bâtiments DCV	103.304,00
Mobilier (Administration et salle Collège)	100.000,00
Aménagement Tortue / Abords	100.000,00
Matériel sports	100.000,00
Subsides d'investissements aux fabriques d'Eglise	100.000,00
Achat matériel, outillage nettoyage public	100.000,00
Matériel technique Economat	90.000,00

III. Recettes (voies de financement)

Les recettes du service extraordinaire correspondant au financement des différents projets repris en dépenses d'investissements (hors MTN) sont les suivantes :

- Prélèvement Fonds réserve :	2.333.502,20 €
- Subsidés :	5.676.840,00 €
- Intervention de tiers	50.000,00 €
- Emprunts « toutes formes confondues » :	<u>27.675.351,02 €</u>
Total	35.735.693,22 €

C. Suivi du plan de gestion actualisé et projections quinquennales

I. Préalable

En date du 11 décembre 2014, le Conseil a adopté l'actualisation des taux et paramètres des projections quinquennales (2015-2020) ainsi que les mesures visant à retrouver graduellement l'équilibre structurel à l'horizon 2018.

Ce travail a été fait en concertation avec le CRAC au travers de diverses réunions préparatoires tenues dans le second semestre de l'exercice 2014.

La Circulaire budgétaire du 05/07/2018 relative à l'élaboration des budgets communaux 2019 demande aux communes sous plan de gestion (et entités consolidées) d'adopter, courant 2019, une nouvelle actualisation des mesures et paramètres de projection.

Ce travail sera réalisé au cours de l'exercice 2019 en concertation avec le CRAC et le CPAS. Il se fera notamment sur base des observations du compte 2018, des premiers ajustements de l'exercice 2019 et des réunions avec les entités consolidées. En concertation avec le CRAC, il sera présenté à la séance du Conseil communal de décembre 2019 concomitamment à l'adoption du budget 2020.

II. Les mesures du plan de gestion – Point de la situation

Pour rappel, les différentes mesures du plan de gestion adopté par le Conseil communal du 14/11/2014 étaient les suivantes :

En recettes :	
1	Additionnels IPP (+0,5%)
2	Taxe sur les égouts (+ 10 €)
3	Horodateurs - Billets Forfaitaires (13 € et 26 €)
4	Taxe Pylônes GSM
5,1	Reprise de provision 10% dans la provision de 4,6 millions € constituée en 2014 pour le CPAS
5,2	Reprise de provision pour risque fiscal
En dépenses :	
6	Transferts caisse Ethias cotisations pensions - neutralisation effet extension cadre
7	Non-remplacement de départs à la pension (2016-2020)
	Fonctionnement - arbitrages sur les nouvelles demandes intervenues entre le pré-budget et le projet de BI 2015
8,1	
8,2	Diminution complémentaire de frais de fonctionnement
8,3	Navettes P+R (économies à réaliser pour 2017 au plus tard)
8,4	Réduction complémentaire de frais de fonctionnement (à déterminer)
9,1	CPAS - Correction du paramètre d'inflation en diminution de la dotation
9,2	CPAS - marge de 1% sur les dépenses de personnel et de 3% sur les dépenses de fonctionnement
9,3	CPAS - diminution complémentaire dotation 2019 et suivantes
10	Zone de secours (diminution dotation 2,5%)
11	zone de police (diminution forfait de 100.000 €)
12	Transfert aux associations (réduction linéaire de 5% à 10% des subventions)
13	Charge de la dette - allongement de la période et de la progressivité des remboursements d'emprunts à 20 ans
14,1	Constitution d'une provision pour déficits futurs

Au fur et à mesure des travaux budgétaires, le point a été fait sur chacune des mesures.

En résumé :

- Certaines mesures n'ont pas pu être mises en œuvre comme, par exemple, la taxe sur les pylônes GSM (retirée de la nomenclature des taxes), la réduction de 2,5% de la dotation à la zone NAGE ;
- Certaines mesures ont davantage porté leur fruit qu'envisagé comme par exemple la mesure sur la dette dont l'impact maximum avait été initialement budgété à 500.000 € et s'est avéré de l'ordre du million € ;
- D'autres mesures ont été accrues lors de travaux budgétaires ultérieurs, comme par exemple la réduction complémentaire structurelle de 400.000 € de la dotation à la Zone de Police ;
- Enfin, de nouvelles mesures ont vu le jour comme par exemple la mesure relative à la réduction des dépenses de fonctionnement « éclairage public » via la mise en place d'un éclairage LED.

A ce jour, deux mesures restent en cours d'exécution sur l'horizon 2020-2024, à savoir celle sur le non-remplacement des départs à la **pension** et celle sur **l'éclairage public**.

Les économies projetées pour ces deux mesures sur la période 2020-2024 sont les suivantes :

Impact des mesures reprises actuellement au plan de gestion		
	Economie en dépenses de personnel "non remplacement pensions"	Economie en dépenses de fonctionnement "Eclairage LED"
2020	1.356.755,00	0,00
2021	2.773.089,00	325.000,00
2022	4.039.955,00	400.000,00
2023	5.396.710,00	500.000,00
2024	6.753.465,00	500.000,00

A titre d'information, **l'économie en personnel** qui est de l'ordre de 1,35 million €/an correspond au non-remplacement d'environ **25 agents/an** (charge annuelle fin de carrière tcc de +/- 54.000 €).

Concernant **la mesure en fonctionnement**, la mesure vise à réduire d'environ **40% la facture actuelle** en terme de consommations et d'entretien des luminaires actuels (+/-1,2 million € de dépenses annuelles pour le moment).

III. Evaluation du plan de gestion au regard du budget 2019

La présente section établit les **écarts entre le budget 2019 et les balises** qui figuraient dans l'actualisation du plan de gestion adopté le 11 décembre 2014 concomitamment au budget initial 2015.

III.a. Résultats et écarts en recettes et de dépenses ordinaires

Le tableau qui suit compare les grandes masses budgétaires du présent budget à celles qui avaient été prévues au plan de gestion actualisé adopté par le Conseil le 11/12/2014.

Ecart BI 2019/PGA	Balise PGA 2019 (CC 11/12/2014)	Budget 2019	Ecart €	Ecart %
Recettes de prestations	7.455.861,53	6.770.627,60	-685.233,93	-9,19%
Recettes de transferts	174.515.224,62	176.124.045,07	+1.608.820,45	+0,92%
Recettes de dette	5.963.483,45	4.975.651,06	-987.832,39	-16,56%
Recettes de prélèvement	460.000,00	460.000,00	0,00	
Recettes totales de l'exercice propre	188.394.569,60	188.330.323,73	-64.245,87	-0,03%
Dépenses de personnel	74.549.308,79	78.294.618,88	+3.745.310,09	+5,02%
Dépenses de fonctionnement	28.354.811,35	29.946.137,12	+1.591.325,77	+5,61%
Dépenses de transferts	59.920.341,82	60.045.394,40	+125.052,58	+0,21%
Dépenses de dette	25.394.665,83	19.960.310,03	-5.434.355,80	-21,40%
Dépenses de prélèvement	-	-	-	
Dépenses totales de l'exercice propre	188.219.127,79	188.246.460,43	+27.332,64	+0,01%
Résultat de l'exercice propre	175.441,81	83.863,30	- 91.578,51	

III.a.1 Résultat attendu selon le plan de gestion

Le résultat attendu de l'exercice propre 2019 au plan de gestion actualisé était un boni de 175.441,81 € tenant compte de la reprise de provision de 460.000 € en faveur du CPAS.

III.a.2 Résultat effectif selon le budget initial 2019

Le résultat de l'exercice propre du budget 2019 est en boni de 83.863,30 € en tenant compte de la reprise de provision de 460.000 €.

A 91.578,81 € près (0,04%), il peut être considéré que le budget 2019 respecte globalement le plan de gestion

III.a.3 Ecart par rapport aux balises « individuelles »

Si le plan de gestion est globalement respecté, il n'en demeure pas moins intéressant d'avoir une approche plus détaillée.

Le tableau qui suit montre clairement que le respect du plan de gestion repose essentiellement sur :

- Des recettes de transferts plus élevées que prévues (! « Namur-capitale » !) ;
- Des dépenses de dette nettement inférieures aux prévisions de l'époque ;
- Des dépenses de transfert globalement conformes (! « Namur-capitale » vers ZP !)

Ecart BI 2019/PGA	Balise PGA 2019 (CC 11/12/2014)	Budget 2019	Ecart €
Recettes de prestations	7.455.861,53	6.770.627,60 €	-685.233,93 €
Recettes de transferts	174.515.224,62	176.124.045,07 €	+1.608.820,45 €
Recettes de dette	5.963.483,45	4.975.651,06 €	-987.832,39 €
Recettes totales de l'exercice propre	187.934.569,60	187.870.323,73	-64.245,87 €
Dépenses de personnel	74.549.308,79	78.294.618,88	+3.745.310,09 €
Dépenses de fonctionnement	28.354.811,35	29.946.137,12	+1.591.325,77 €
Dépenses de transferts	59.920.341,82	60.045.394,40	+125.052,58 €
Dépenses de dette	25.394.665,83	19.960.310,03	-5.434.355,80
Dépenses totales de l'exercice propre	188.219.127,79	188.246.460,43	+27.332,64

Il est à noter que l'écart en dépenses de personnel s'explique en partie par des indexations plus rapides que prévu entre juillet 2016 et octobre 2018.

III.a.4 Ecart détaillés - Analyse en recettes

Globalement, comme indiqué supra, **les recettes de l'exercice propre** sont inférieures de 64.245,87 € à la prévision du plan de gestion.

Ces écarts sont expliqués par l'ensemble ajustements intervenus depuis l'élaboration du budget 2015 et sont repris de façon détaillée dans le tableau qui suit :

Ecart détaillé en recettes	2019 selon PGA (CC14/12/2014)	BI 2019 (CC18/12/2017)	Ecart €	Ecart %
RECETTES DE PRESTATIONS				
Vente de bois	22.000,00	33.305,56	11.305,56	51,39%
Locations patrimoine	550.962,69	370.160,00	-180.802,69	-32,82%
Locations Adepts	1.183.000,00	0,00	-1.183.000,00	-100,00%
Téléphérique	370.000,00	0,00	-370.000,00	-100,00%
Location salles communales	116.547,65	155.000,00	38.452,35	32,99%
Entrées installations sportives	323.627,85	366.000,00	42.372,15	13,09%
Rembt par régies (personnel)	720.524,37	758.350,52	37.826,15	5,25%
Intervention du personnel dans chèques-repas	379.735,45	340.000,00	-39.735,45	-10,46%
Intervention des parents (plaines, accueil extrascol...)	504.321,38	384.860,00	-119.461,38	-23,69%
Enseignement (repas)	180.000,00	0,00	-180.000,00	-100,00%
SRI (ambulances,...)	20.812,08	53.000,00	32.187,92	154,66%
Entrées piscines	920.000,00	750.000,00	-170.000,00	-18,48%
Cimetières	343.399,32	315.000,00	-28.399,32	-8,27%
Bibliothèques	78.565,61	55.500,00	-23.065,61	-29,36%
Entrées installations culturelles	15.609,07	6.000,00	-9.609,07	-61,56%
Crédit spécial de recettes	0,00	0,00	0,00	
Autres (recettes régie, minerval, PARF,...)	1.726.756,06	3.183.451,52	1.456.695,46	84,36%
sous-total prestations	7.455.861,53	6.770.627,60	-685.233,93	-9,19%
Mesures 2015-2020	0,00	0,00	0,00	
Sous-total prestations après mesures 2015-2020	7.455.861,53	6.770.627,60	-685.233,93	-9,19%
RECETTES DE TRANSFERTS				
Fonds des communes : dotation principale	38.814.503,00	39.782.324,00	967.821,00	2,49%
Fonds des communes : dotation spécifique	0,00	0,00	0,00	
Tonus axe 1 + compensation Dexia	0,00	0,00	0,00	
Subvention Namur Capitale	1.186.425,84	5.924.960,00	4.738.534,16	399,40%
Compensation réforme fiscale	65.705,50	32.843,98	-32.861,52	-50,01%
Mainmorte	489.104,98	809.904,03	320.799,05	65,59%
Sous-total Fonds des communes	40.555.739,32	46.550.032,01	5.994.292,69	14,78%
Additionnels précompte immobilier	44.068.903,39	42.646.448,73	-1.422.454,66	-3,23%
Additionnels IPP	39.983.051,34	37.942.990,52	-2.040.060,82	-5,10%
Additionnels automobiles	1.484.749,65	1.329.462,53	-155.287,12	-10,46%
Propreté publique - déchets	5.115.347,10	5.459.197,00	343.849,90	6,72%
Vente sacs poubelles	2.137.340,50	2.105.745,00	-31.595,50	-1,48%

Parkings et horodateurs	4.700.000,00	4.520.000,00	-180.000,00	-3,83%
Délivrance documents administratifs	499.500,00	469.500,00	-30.000,00	-6,01%
Raccordements égouts	2.100.000,00	1.990.000,00	-110.000,00	-5,24%
Urbanisme	259.500,00	307.500,00	48.000,00	18,50%
Force motrice	350.000,00	290.000,00	-60.000,00	-17,14%
Enseignes, panneaux publicitaires	874.000,00	980.000,00	106.000,00	12,13%
Distribution écrits publicitaires "toute boîtes"	1.073.500,00	830.000,00	-243.500,00	-22,68%
Spectacles	630.000,00	680.000,00	50.000,00	7,94%
Occupation domaine public	982.000,00	1.006.500,00	24.500,00	2,49%
Pylônes GSM	1,00	0,00	-1,00	-100,00%
Complément régional	410.931,01	415.934,30	5.003,29	1,22%
Parcelles non bâties	130.000,00	100.000,00	-30.000,00	-23,08%
Séjours dans établissements hôteliers	164.500,00	150.000,00	-14.500,00	-8,81%
Enlèvement véhicules	245.000,00	265.000,00	20.000,00	8,16%
Secondes résidences	42.000,00	40.000,00	-2.000,00	-4,76%
Etablissements financiers	134.000,00	120.000,00	-14.000,00	-10,45%
Immeubles inoccupés	80.000,00	150.000,00	70.000,00	87,50%
Autres taxes locales	64.500,00	73.825,00	9.325,00	14,46%
<i>Sous-total Fiscalité</i>	<i>105.528.823,99</i>	<i>101.872.103,08</i>	<i>-3.656.720,91</i>	<i>-3,47%</i>
Quote-part incendie et sub. service 100	0,00	640.000,00	640.000,00	
Subventions personnel enseignant	0,00	0,00	0,00	
Subv. fonct. enseignement fondamental	2.431.099,03	2.249.000,00	-182.099,03	-7,49%
Subv. fonct. enseignement secondaire	151.540,50	140.000,00	-11.540,50	-7,62%
Subv. fonct. enseignement promotion sociale	80.099,98	74.000,00	-6.099,98	-7,62%
Pacte fonction publique locale	122.578,50	376.989,82	254.411,32	207,55%
Subvention ONE - Accueil extrascolaire	88.064,00	105.000,00	16.936,00	19,23%
Subventions APE	5.522.744,95	5.423.256,10	-99.488,85	-1,80%
Rembt APE cotisations sociales	4.149.787,72	4.184.073,01	34.285,29	0,83%
Subventions Plan communal pour l'emploi	99.176,01	0,00	-99.176,01	-100,00%
Subventions PSI	29.000,00	36.000,00	7.000,00	24,14%
Prévention-FIPI	32.500,00	30.000,00	-2.500,00	-7,69%
Subventions Bibliothèques	151.337,00	209.569,26	58.232,26	38,48%
Subventions "fonction police" (1999-2001)	0,00	0,00	0,00	
Contrat de sécurité / Cohésion sociale	1.544.063,30	1.790.909,14	246.845,84	15,99%
Subvention RW attractivité urbaine	1.500.000,00	1.500.000,00	0,00	0,00%
Remboursement emprunts Autorité supérieure	1.469.870,08	1.841.490,52	371.620,44	25,28%
Remboursement CRAC + Assainissement	4.833.149,81	4.269.523,39	-563.626,42	-11,66%
Remboursement TONUS	39.098,55	44.391,27	5.292,72	13,54%
Subventions guichet énergie	272.641,79	213.000,00	-59.641,79	-21,88%
Amendes (administratives, environnement,...)	52.030,20	1.000.000,00	947.969,80	1821,96%
Ristournes et interventions assurances	377.739,25	340.000,00	-37.739,25	-9,99%
Remboursement personnel détaché	1.021.629,32	890.000,00	-131.629,32	-12,88%
Autres subventions	1.104.196,32	1.479.234,19	375.037,87	33,96%

Autres (indemnités assurances, points APE CPAS, pers. SONEFA, ...)	943.671,00	865.473,28	-78.197,72	-8,29%
Sous-total Subsidies	26.016.017,31	27.701.909,98	1.685.892,67	6,48%
sous-total rec. de transferts	172.100.580,62	176.124.045,07	4.023.464,45	2,34%
Mesures 2016-2020	2.414.644,00		-2.414.644,00	-100,00%
Sous-total transferts après mesures 2015-2020	174.515.224,62	176.124.045,07	1.608.820,45	0,92%
RECETTES DE DETTE				
intérêts créditeurs	10.000,00	10.000,00	0,00	0,00%
Dividendes Holding Communal (Dexia)	0,00	0,00	0,00	
Dividendes Intercommunales Énergétiques	3.720.802,58	2.694.600,05	-1.026.202,53	-27,58%
Dividendes IDEFIN (IDEG)	3.478.978,00	2.394.543,39	-1.084.434,61	-31,17%
Dividendes AIEG	241.824,58	216.321,66	-25.502,92	-10,55%
Dividendes INATEL	0,00	0,00	0,00	
Dividendes complémentaire IDEFIN	0,00	83.735,00	83.735,00	#DIV/0!
Dividendes eau	0,00	0,00	0,00	
Autres dividendes	1.888,12	1.888,12	0,00	0,00%
Bénéfice exploitation Casino (Régie foncière)	1.621.322,32	1.697.360,83	76.038,51	4,69%
Autres recettes financières (principalement apport régies et remboursement emprunts tiers)	609.470,43	571.802,06	-37.668,37	-6,18%
sous-total recettes de dette	5.963.483,45	4.975.651,06	-987.832,39	-16,56%
Mesures 2015-2020	0,00		0,00	
Sous-total dette après mesures 2015-2020	5.963.483,45	4.975.651,06	-987.832,39	-16,56%
RECETTES DE PRELEVEMENT				
Tonus axe 2	0,00	0,00	0,00	
Autres prélèvements	460.000,00	460.000,00	0,00	0,00%
sous-total recettes de prélèvement	460.000,00	460.000,00	0,00	0,00%
Mesures 2015-2020				
Sous-total dette après mesures 2015-2020	460.000,00	460.000,00	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES	185.979.925,60	188.330.323,73	2.350.398,13	1,26%
TOTAL MESURES RECETTES 2015-2020	2.414.644,00		-2.414.644,00	-100,00%
TOTAL RECETTES APRES MESURES	188.394.569,60	188.330.323,73	-64.245,87	-0,03%

III.a.5 Ecart détaillés - Analyse en dépenses

Globalement, comme indiqué supra, **les dépenses de l'exercice propre** sont supérieures de 27.332,64 € à la prévision du plan de gestion.

Ces écarts sont expliqués par l'ensemble ajustements intervenus depuis l'élaboration du budget 2015 et sont repris de façon détaillée dans le tableau qui suit :

Ecart détaillé en dépenses	2019 selon PGA (CC14/12/2014)	BI 2019 (CC14/12/2017)	Ecart €	Ecart %
DEPENSES DE PERSONNEL				
Traitements personnel statutaire	19.802.904,55	22.357.462,08	2.554.557,53	12,90%
Pécules de vacances personnel statutaire	1.509.136,26	1.581.548,86	72.412,60	4,80%
Cotisations sociales personnel statutaire	3.095.525,62	3.329.464,74	233.939,12	7,56%
Cotisations pensions personnel statutaire	6.123.704,28	8.195.014,47	2.071.310,19	33,82%
Traitements APE	17.237.458,72	17.025.899,76	-211.558,96	-1,23%
Pécules vacances APE	1.292.694,17	1.249.643,85	-43.050,32	-3,33%
Cotisations sociales APE	5.033.363,63	4.996.240,93	-37.122,70	-0,74%
Traitements personnel contractuel	12.951.539,48	10.057.990,39	-2.893.549,09	-22,34%
Pécules vacances personnel contractuel	900.220,62	719.539,52	-180.681,10	-20,07%
Cotisations sociales personnel contractuel	3.620.409,86	2.929.544,57	-690.865,29	-19,08%
Traitements personnel WIN-WIN	0,00	3.876,93	3.876,93	
Traitements personnel enseignant subventionné	886,41	809,63	-76,78	-8,66%
Traitements personnel enseignant part propre	1.347.285,94	1.106.241,39	-241.044,55	-17,89%
Traitements personnel police (1999-2001)	0,00	0,00	0,00	
Traitements mandataires	1.316.422,21	1.190.454,46	-125.967,75	-9,57%
Cotisations pensions mandataires	525.007,68	269.886,74	-255.120,94	-48,59%
Assurance-loi	627.240,64	558.960,32	-68.280,32	-10,89%
Service médical du travail	244.614,20	176.050,00	-68.564,20	-28,03%
Traitements personnel Régie foncière	704.970,19	720.438,62	15.468,43	2,19%
Quote-part pensions organismes extérieurs	149.582,90	45.270,00	-104.312,90	-69,74%
Personnel téléphérique	379.620,00	0,00	-379.620,00	-100,00%
Chèques-repas	1.816.564,43	1.780.281,62	-36.282,81	-2,00%
sous-total dép. personnel	78.679.151,79	78.294.618,88	-384.532,91	-0,49%
Mesures 2015-2020	-4.129.843,00		4.129.843,00	-100,00%
Sous-total personnel après mesures 2015-2020	74.549.308,79	78.294.618,88	3.745.310,09	5,02%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Frais administratifs IPP	399.830,67	378.353,19	-21.477,48	-5,37%
Enlèvement et traitement des immondices (y compris achat sacs)	8.071.317,76	8.459.114,99	387.797,23	4,80%
Eaux usées (égouttage)	83.065,00	42.355,00	-40.710,00	-49,01%
Téléphonie fixe et mobile	521.766,84	360.000,00	-161.766,84	-31,00%
Informatique	1.123.160,96	1.141.500,00	18.339,04	1,63%
Correspondance	342.000,00	550.000,00	208.000,00	60,82%

Documents administratifs	47.000,00	48.000,00	1.000,00	2,13%
Frais de déplacements et de séjours	368.991,42	383.935,42	14.944,00	4,05%
Frais de représentation et de réception	246.904,00	306.213,00	59.309,00	24,02%
Frais de formation du personnel	105.745,28	138.000,00	32.254,72	30,50%
Frais d'élections	15.000,00	150.000,00	135.000,00	900,00%
Frais de poursuites et de procédures	455.000,00	700.000,00	245.000,00	53,85%
Charroi (impôt sur véhicules)	13.000,00	38.000,00	25.000,00	192,31%
Carburant	684.363,99	543.000,00	-141.363,99	-20,66%
Eau	386.334,51	365.000,00	-21.334,51	-5,52%
Chauffage - éclairage des bâtiments	3.265.945,20	2.515.000,00	-750.945,20	-22,99%
Eclairage public	1.269.384,83	1.115.000,00	-154.384,83	-12,16%
Fournitures administratives	205.166,00	201.000,00	-4.166,00	-2,03%
Fournitures techniques	3.731.619,39	4.189.337,67	457.718,28	12,27%
Matériel voiries (signalisation, entretien,...)	614.948,51	629.431,50	14.482,99	2,36%
Autres prestations de tiers dont :	2.652.550,68	2.841.362,50	188.811,82	7,12%
Honoraires	241.591,53	265.250,00	23.658,47	9,79%
Navettes publiques	883.050,31	927.112,50	44.062,19	4,99%
Autres	1.527.908,84	1.649.000,00	121.091,16	7,93%
Assurance bâtiments	193.167,26	140.000,00	-53.167,26	-27,52%
Frais entretien bâtiments	368.505,00	493.080,00	124.575,00	33,81%
Assurance charroi	179.112,89	192.000,00	12.887,11	7,19%
Frais entretien charroi	458.883,72	447.750,00	-11.133,72	-2,43%
Assurance responsabilité civile	180.196,20	360.300,00	180.103,80	99,95%
Remb. Personnel détaché	0,00	0,00	0,00	
Vêtements de travail	201.811,95	264.230,67	62.418,72	30,93%
Prestations service médical du travail	0,00	0,00	0,00	
Frais extrascolaires (crèches, garderies, etc.)	180.000,00	0,00	-180.000,00	-100,00%
Frais enseignement (plaines, classes diverses,,,))	955.043,20	821.342,00	-133.701,20	-14,00%
Fonctionnement Incendie	0,00	71.500,00	71.500,00	
Précompte immobilier	480.158,62	353.000,00	-127.158,62	-26,48%
Loyers des biens loués	628.976,87	616.108,18	-12.868,69	-2,05%
Fonctionnement téléphérique	200.000,00	615.000,00	415.000,00	207,50%
Autres (à détailler si nécessaire)	175.860,60	477.223,00	301.362,40	171,36%
sous-total dép. fonctionnement	28.804.811,35	29.946.137,12	1.141.325,77	3,96%
Mesures 2015-2020	-450.000,00		450.000,00	-100,00%
Sous-total fonctionnement après mesures 2015-2020	28.354.811,35	29.946.137,12	1.591.325,77	5,61%
DEPENSES DE TRANSFERTS				
Intervention au CPAS	18.967.866,09	17.393.348,20	-1.574.517,89	-8,30%
Intervention Zone de police	20.968.846,00	18.555.074,15	-2.413.771,85	-11,51%
Dotation Namur Capitale pour ZP	0,00	3.588.852,00	3.588.852,00	
Intervention Zone de Secours NAGE	12.661.374,00	9.949.141,38	-2.712.232,62	-21,42%
Intervention CHRN	0,00	0,00	0,00	
Primes syndicales	76.000,00	76.000,00	0,00	0,00%
Intervention fabriques d'église & laïcité	1.136.553,77	1.060.000,00	-76.553,77	-6,74%
Cotisations intercommunales	387.773,85	389.150,20	1.376,35	0,35%

Autres cotisations	97.290,98	108.299,67	11.008,69	11,32%
Subventions Centre culturel régional	1.024.520,10	931.863,85	-92.656,25	-9,04%
Subventions NEW	326.229,35	383.500,00	57.270,65	17,56%
Subventions GAU	150.000,00	175.000,00	25.000,00	16,67%
Subventions Comité Animation Citadelle	353.738,83	327.000,00	-26.738,83	-7,56%
Subventions Promotion des Arts Forains	140.000,00	0,00	-140.000,00	-100,00%
Subventions cinémas Art et Essai	80.000,00	178.525,68	98.525,68	123,16%
Subventions CAVEMA	185.406,02	205.555,00	20.148,98	10,87%
Subventions FIFF	180.316,04	199.413,44	19.097,40	10,59%
Subventions Office du Tourisme	355.529,17	422.057,85	66.528,68	18,71%
Subventions Comités Fêtes Wallonie	171.000,00	182.550,00	11.550,00	6,75%
Subventions Canal C	206.235,80	210.000,00	3.764,20	1,83%
Subventions Sonefa	2.093.105,20	2.082.894,93	-10.210,27	-0,49%
Subventions Cinémas	0,00	0,00	0,00	
Subventions associations sportives	427.864,68	501.480,20	73.615,52	17,21%
Subventions associations jeunesse	89.300,00	157.210,00	67.910,00	76,05%
Subventions associations culturelles	368.560,00	667.110,00	298.550,00	81,00%
Intervention dans les emprunts CRAC	739.242,79	754.783,69	15.540,90	2,10%
Non-valeurs	112.300,00	115.800,00	3.500,00	3,12%
Subvention Plan de Cohésion sociale	0,00	0,00	0,00	
Subventions sociales	143.860,27	212.666,09	68.805,82	47,83%
Autres (dont projets sociaux...)	975.489,88	1.218.118,07	242.628,19	24,87%
DEPENSES DE DETTE				
Intérêts débiteurs	100.000,00	50.000,00	-50.000,00	-50,00%
Charges emprunts part-propre Investissements	16.928.807,00	13.258.662,84	-3.670.144,16	-21,68%
Charges emprunts TONUS	3.739.428,11	3.949.433,59	210.005,48	5,62%
Interventions au CRAC + Assainissement	786.207,04	210.383,74	-575.823,30	-73,24%
Charges emprunts tiers (dont Régie foncière)	485.464,38	422.552,06	-62.912,32	-12,96%
Charges emprunts Autorité supérieure	1.435.828,23	1.841.490,51	405.662,28	28,25%
Dette "fonction police" (1999-2001)	32.266,00	74.258,13	41.992,13	130,14%
Charges rénovation Adeps	839.874,00	31.414,75	-808.459,25	-96,26%
Charges projets attractivité urbaine - métropolitaine	1.510.463,00	86.114,41	-1.424.348,59	-94,30%
Autres (princ. intérêts retard - rembt prêt garanti)	36.328,07	36.000,00	-328,07	-0,90%
sous-total	25.894.665,83	19.960.310,03	-5.934.355,80	-22,92%
Mesures 2015-2020	-500.000,00		500.000,00	-100,00%
Sous-total dette après mesures	25.394.665,83	19.960.310,03	-5.434.355,80	-21,40%
DEPENSES DE PRELEVEMENT				
Provisions	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES	195.797.031,79	188.246.460,43	-7.550.571,36	-3,86%
TOTAL MESURES DEPENSES 2015-2020	-7.577.904,00		7.577.904,00	-100,00%
TOTAL DEPENSES APRES MESURES	188.219.127,79	188.246.460,43	27.332,64	0,01%

III.b. Balise d'emprunts/d'investissements

III.b.1 La balise régionale 2019-2024

La circulaire relative à l'élaboration des budgets communaux 2019 (05/07/2018) redéfinit la notion de balise d'emprunts et actualise les montants maxima que les communes et leurs entités consolidées peuvent emprunter au cours des exercices 2019 à 2024.

En ce qui concerne les entités sous plan de gestion CRAC : « *les investissements financés par emprunts pour les communes et leurs entités consolidées, hors zone de police et zone de secours, seront limités, sauf dérogation, à un volume pluriannuel de 960 €/habitant (soit 160 €/an/habitant) ».*



Masse théorique pour la Ville et ses entités consolidées (CPAS et régie foncière)

112.000 hab x 6 ans x 160 € = **107,520 millions €**

Les dérogations à la balise sont les suivantes :

- Investissements productifs ou rentables (= recettes complémentaires ou moindres dépenses à l'ordinaire) ;
- Mises en conformité aux normes de sécurité et d'hygiène (moyennant rapport externe) ;
- Projets cofinancés par l'U.E. par décision du GW ;
- Projets cofinancés par le FRIC ;
- Verdissement de la flotte des véhicules

Enfin, la circulaire indique que : « *les demandes de mise « hors balise » ne pourront remettre en cause la trajectoire et l'équilibre budgétaire »*

III.b.2 La balise « interne »

Le Collège, afin de limiter la croissance future des charges de la dette, a décidé de limiter sa capacité d'emprunt à 88,950 millions € détaillée comme suit :

- Projets à définir	70.000.000 €
- Report 2018 (subside à l'ordinaire)	9.850.000 €
- Rénovation Piscines	4.600.000 €
- CPAS	<u>4.500.000 €</u>
Total	88.950.000 €

NB : Projet ADEPS non inclus puisque financé à 100% par une recette équivalente à la charge

Aucune dérogation n'est aujourd'hui envisagée puisque la balise interne est inférieure à la balise régionale.

La capacité d'investissements sera, quant à elle, plus élevée, notamment en fonction des subsides ou encore des ventes de biens (5 millions € via régie foncière)

III.b.4 Balises d'emprunt après BI 2019

Le tableau qui suit détaille l'utilisation de la capacité d'emprunt/fonds propres pour la période et les entités concernées par rapport à la balise interne.

	Capacité d'emprunts/FP	Utilisation connue à ce jour BI 2019	Solde disponible
	2019-2024		
Emprunts Ville	84.450.000,00	15.279.110,92	69.170.889,08
Emprunts cédés au CPAS	4.500.000,00	980.570,00	3.519.430,00
Sous-total emprunts	88.950.000,00	16.259.680,92	72.690.319,08
Fonds propres (apport RF)	5.000.000,00	0,00	5.000.000,00
Total (emprunts + FP)	93.950.000,00	16.259.680,92	77.690.319,08

III.b.5 Ratios d'emprunts et charge de la dette « CRAC »

1. Ratio du volume de la dette			
	Solde restant dû "part propre" 31/12/2017 (SRD)	170.985.458,05	Bilan 2017 (cpte 171/175)
	Obligations "moyen terme" (programme MTN)	- 31.358.400,00	à retrancher (accord CRAC)
	Emprunts pour projets "métropolitains"	-	à retrancher car subsidié
	Emprunts pour projet ADEPS	-	à retrancher car compensé
a.	SRD 31/12/2017 hors programme MTN	= 139.627.058,05	
b.	Recettes ordinaires totales ex propre BI 2019	188.330.323,73	
c.	Charges d'emprunts tiers (Régie foncière) BI 2019	422.552,06	
d.	Charges d'emprunts "pouvoirs subsidants" BI 2019	1.841.490,51	
e.	Charges d'emprunts CRAC (Tonus, ...) BI 2019	4.159.817,33	
f. = b.-c.-d.e.	Recettes ordinaires nettes (RON)	181.906.463,83	
g. = a./f.	Ratio VD = SRD/RON	76,76%	inférieur à 125,00%
2. Ratio des charges financières			
h.	Dépenses ordinaires de dette BI 2019	19.960.310,03	
i.	Charges d'emprunts tiers (Régie foncière) BI 2019	422.552,06	
j.	Charges d'emprunts "pouvoirs subsidants" BI 2019	1.841.490,51	
k.	Charges d'emprunts CRAC (Tonus, ...) BI 2019	4.159.817,33	
l.	Charge des emprunts "métropolitains"	86.114,41	
m.	Charge des emprunts ADEPS	31.414,75	
n.	Interventions CRAC pour emprunts > 31/12/2007	2.610.036,53	
m. = h.-(i.+j.+k.+l.+m.) + n.	Charges financières nettes (CFN)	16.028.957,50	
o. = m./f.	Ratio CF = CFN/RON	8,81%	inférieur à 17,50%

IV. Projections 2020-2024 après BI 2019

Comme à chaque travail budgétaire, la projection quinquennale est actualisée. Celle-ci tient compte à présent :

- d'une nouvelle base, à savoir le budget 2019 ;
- d'un nouvel horizon : 2020-2024 ;
- de nouvelles hypothèses en fonction de nouveaux éléments d'informations comme par exemple l'actualisation des charges de la dette, l'utilisation des provisions pour le CPAS...

Il faut noter qu'à ce stade, les projections des entités consolidées (CPAS, Zone de Police et Zone de secours) sont celles qui accompagnaient leurs derniers travaux budgétaires 2018. La trajectoire des dotations sera donc redéfinie courant 2019 au regard notamment de la nouvelle actualisation des plans de gestion et paramètres de projections des différentes entités.

Comme déjà indiqué plus haut, la principale mesure de gestion en dépenses (non remplacement des départs à la pension) a également été prolongée en 2024.

VI.a. La projection 2015-2020

Pour rappel, la projection 2016-2020 adoptée par le Conseil le 11 décembre 2014 dans le cadre de l'actualisation du plan de gestion et de la confection du budget initial 2015 présentait la trajectoire suivante :

Résultat ex propre après mesures et intégration du BI 2015	
Budget 2015 (dont constitution provision « risque fiscal » de 1,5 million €)	- 1.590.884
Projection 2016	- 525.781
Projection 2017	457.071
Projection 2018 (dont rapatriement provision « risque fiscal » de 1,5 million €)	346.055
Projection 2019 (dont reprise de provision CPAS de 460.000 €)	175.442
Projection 2020 (dont reprise de provision CPAS de 460.000 €)	824.292

VI.b. La projection actualisée 2020-2024

Sous réserve des paramètres et des hypothèses qui sous-tendent la projection et de l'effectivité des mesures décidées, la tendance 2020-2024 se présenterait comme suit :

	résultat ex propre avant mesures	résultat ex propre après mesure	résultat ex propre après prélèvements	Solde disponible des réserves et provisions "mobilisables"
Réserves et provisions disponibles (hors CPAS, SSP, et créances douteuses) après BI 2019				13.376.596,14
Projection 2020	-3.479.805,74	-2.123.050,74	0,00	11.253.545,40
Projection 2021	-6.139.849,99	-3.041.760,99	0,00	8.211.784,41
Projection 2022	-8.434.528,59	-3.994.573,59	0,00	4.217.210,82
Projection 2023	-9.863.484,60	-3.966.774,60	0,00	250.436,22
Projection 2024	-10.807.946,96	-3.554.481,96	-3.304.045,74	0,00
Prélèvement vers l'extra (150.000€/an)				-750.000,00
Total cumulé	-38.725.615,88	-16.680.641,88		-4.054.045,74
Mesures complémentaires à prendre sur 6 ans dans le cadre de l'actualisation du PGA et des paramètres de projection :				4.054.045,74 (soit 675.674,29 €/an)

La projection après prélèvement en provisions et réserves aboutit à un équilibre à l'exercice propre sur l'horizon 2020-2023. Par contre, elle laisse entrevoir un potentiel déficit de 3.304.045,74 € en 2024 auquel s'ajoute la nécessité de prévoir 750.000 € (5x150.000 €) de transfert vers le service extraordinaire pour le financement des parts SPGE.

Il convient toutefois d'être particulièrement prudent par rapport aux chiffres susmentionnés qui, **au mieux**, permettent de **dégager une tendance** pour les deux ou trois prochaines années mais certainement pas des résultats fiables tant ils reposent sur des paramètres qui peuvent rapidement varier (inflation, taux d'intérêts, rythme d'enrôlement...) ainsi que le passé a déjà pu le montrer. L'actualisation du plan de gestion courant 2019 permettra de redéfinir les paramètres de projection et les mesures nécessaires à prendre sur 6 ans pour garantir l'équilibre structurel à horizon de 5 ans.

D. ANNEXES :

- 1. Éléments liés au calcul des dépenses de personnel (note du DRH et tableaux)**
- 2. Tableau d'évolution des coûts nets de personnel, fonctionnement et dette**
- 3. Projections 2020-2024 après BI 2020**